LES RISTOURNES SUR LE LAIT

JEAN GARON A LAISSÉ FAIRE



■ **Mis au courant en mars 1980 de l'affaire des ristournes illégales versées par les laiteries aux grandes chaînes d'alimentation, le ministre de l'Agriculture Jean Garon n'a jamais demandé à la Régie des marchés agricoles de faire enquête.**

page A 2

DRAPEAU ACCLAMÉ

page A 3

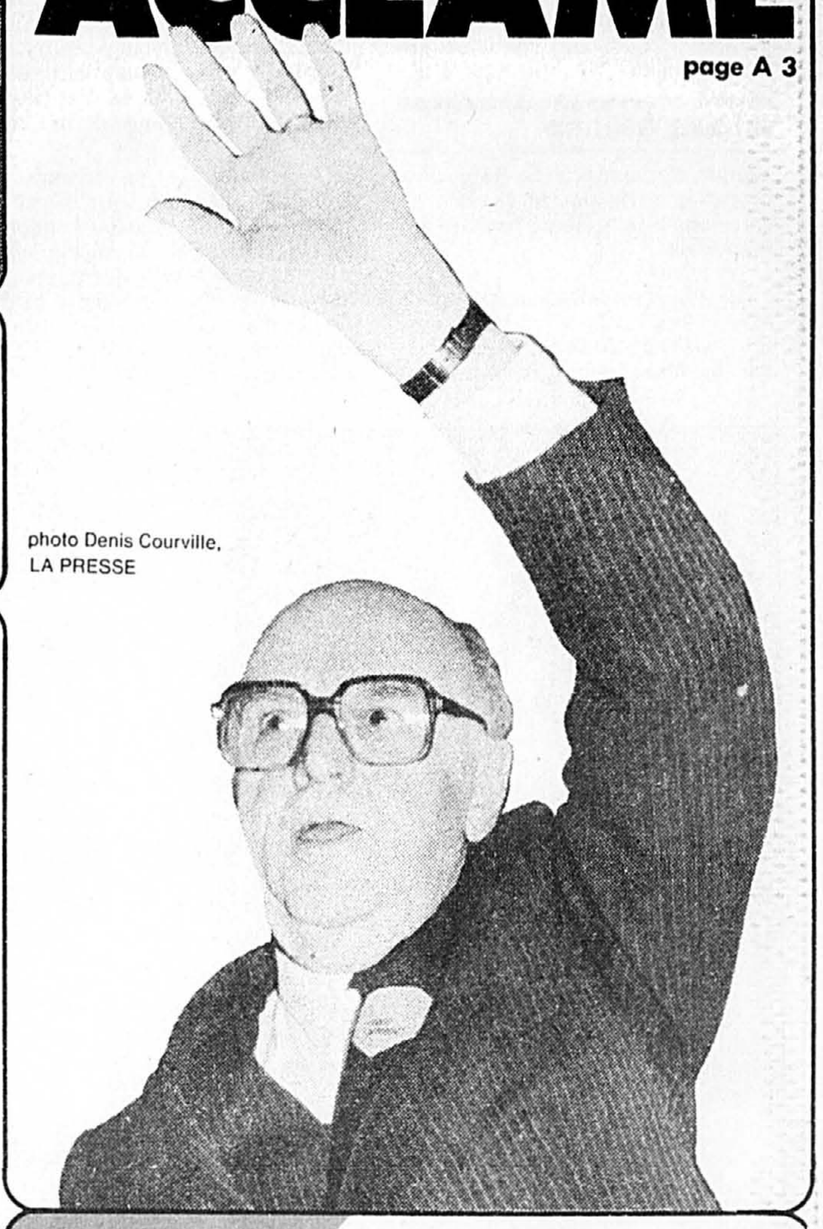


photo Denis Courville, LA PRESSE

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, JEUDI 14 OCTOBRE 1982, 98e ANNÉE, nº 238, 80 PAGES, 6 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

HYPOTHÈQUES À 14½%

■ **Suivant le mouvement à la baisse qui se précipite aux États-Unis, les taux d'intérêt hypothécaires poursuivent leur chute au Canada et la Banque de Montréal, devançant même l'annonce du nouveau taux d'escompte de la Banque du Canada, a décidé hier de réduire son propre taux hypothécaire d'un an à 14½ pour cent. Les taux sont maintenant au même niveau qu'il y a deux ans. Selon les analystes, la Banque du Canada pourrait abaisser aujourd'hui son taux d'escompte d'un demi à trois quarts de point.**

page C 1

BAISSE IMPORTANTE DU TAUX D'ESCOMPTE

TABLOÏD SPORTS

NAPIER EN A MARRE

pages 4 et 5

BREWERS 4 CARDS 5

pages 2 et 3

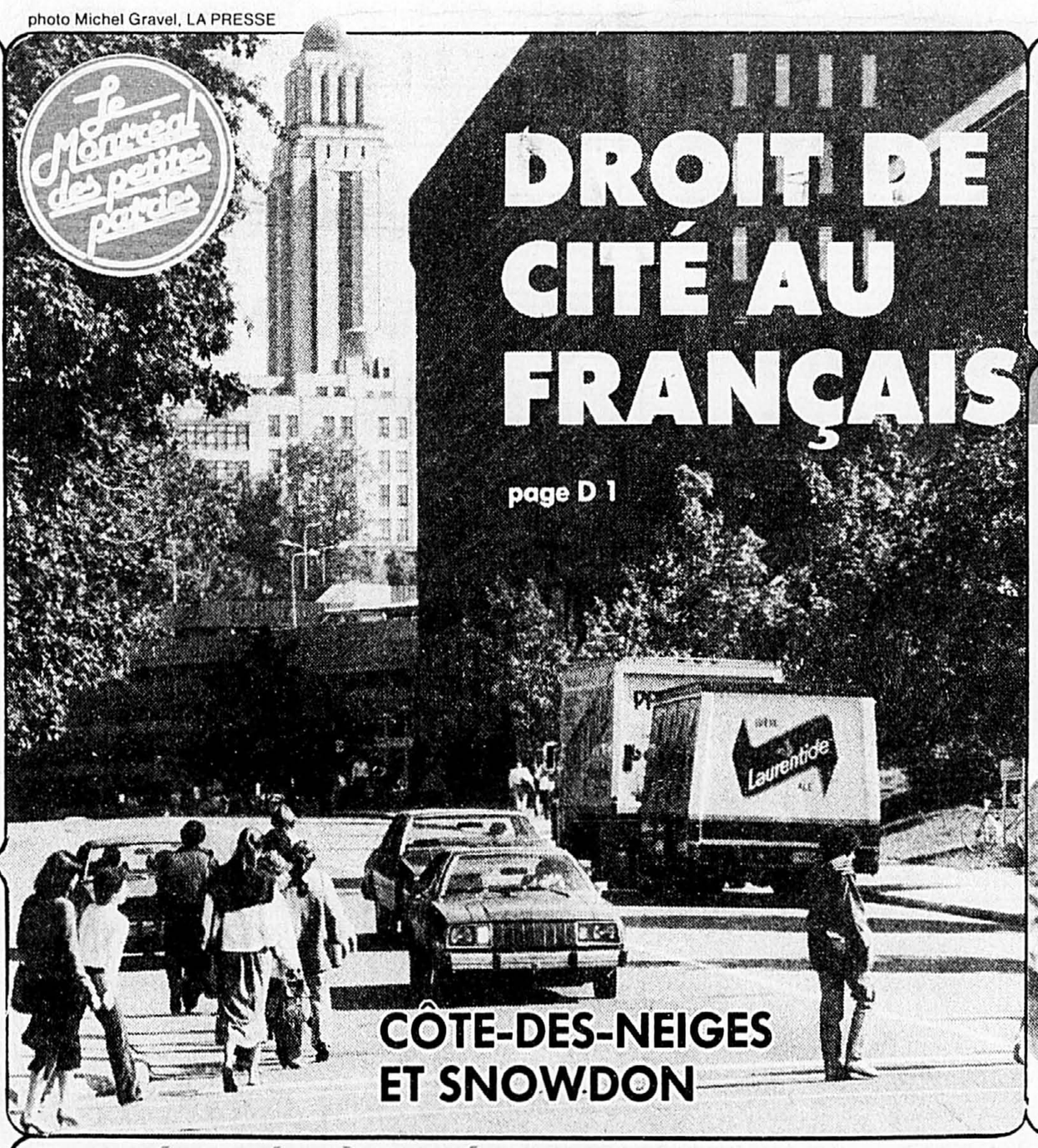


photo Michel Gravel, LA PRESSE



Le Montréal des petites patries

DROIT DE CITÉ AU FRANÇAIS

page D 1

CÔTE-DES-NEIGES ET SNOWDON

L'ÉCONOMIE

SCISSION À LA CHAMBRE D'IMMEUBLE

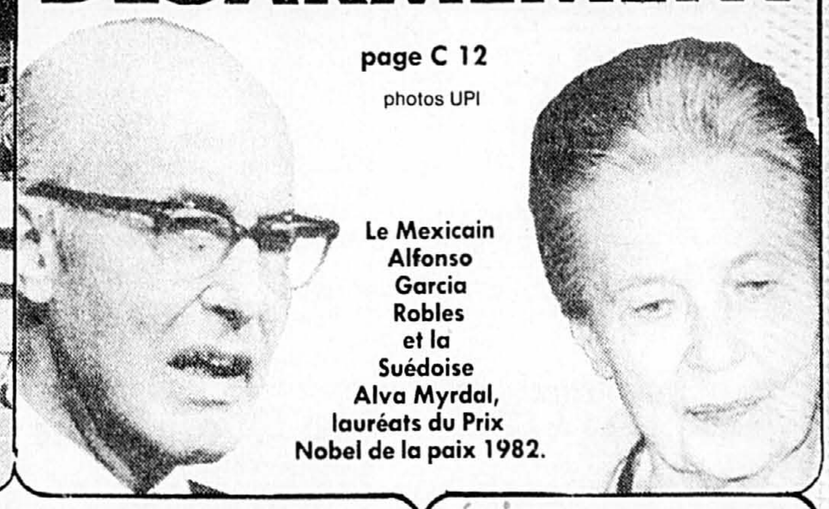
page C 1

LE NOBEL DE LA PAIX

UN HOMMAGE À DEUX AVOCATS DU DÉSARMEMENT

page C 12

photos UPI



Le Mexicain Alfonso Garcia Robles et la Suédoise Alva Myrdal, lauréats du Prix Nobel de la paix 1982.

SOMMAIRE

Annonces classées: C 6, C 10, C 11, D 9 à D 12 et sports 14, 15
Arts et spectacles
—Informations: D 14, E 1 à E 7
—Cinéma: E 6
Carrières et professions: C 6
Décès, naissances, etc.:
Économie: C 1 à C 7
Êtes-vous observateur?: D 9
FEUILLETON: C 11
Horoscope: D 10
Le monde: B 1 à B 6
Météo: A 2
Mots croisés: D 11
«Mot-mystère»: D 11
Quoi faire aujourd'hui: E 6
Télévision: E 1, E 7
—Télé-câble:
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 3
—La Loi et vous: D 3
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

LES DÉPUTÉS À QUÉBEC

LES FONDS DE PENSION COUPÉS DE MOITIÉ

page A 11

ÉDITO

GRANDE VICTOIRE POUR HATFIELD

PAR MICHEL ROY

page A 6

Trust Royal
Le Trust Royal vous ouvre des portes.
IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE
Régimes enregistrés d'épargne-logement
Prêts hypothécaires
Achat et vente de maisons

L'AFFAIRE DES RISTOURNES DES LAITERIES AUX CHAÎNES D'ALIMENTATION

Mis au courant, Garon n'est pas intervenu

■ Même si le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries, Jean Garon, était au courant , depuis mars 1980, de l'affaire des ristournes illégales versées aux grandes chaînes d'alimentation par les laiteries, il n'a

MICHEL GIRARD

jamais demandé à la Régie des marchés agricoles du Québec de faire enquête et de poursuivre les fraudeurs.

Le ministre Garon et les membres de son cabinet avaient en effet assisté au Sommet sur l'industrie laitière, tenu à Rimouski en mars 1980, et où l'affaire des ristournes illégales avait fait l'objet d'un grand débat parmi les participants. Les distributeurs indépendants et les laitiers avaient profité de cette tribune pour y dénoncer ces opérations illicites et la complicité des grosses laiteries et des grandes chaînes d'alimentation.

A l'époque, on ne connaissait peut-être pas l'ampleur de cette fraude qui s'élève, selon l'enquête de LA PRESSE, à environ $100 millions pour les six dernières années. Mais les révélations faites par les distributeurs et les laitiers étaient si graves pour l'industrie laitière que cela aurait dû nécessiter une intervention du ministre Garon, selon le directeur de la Fédération des associations de consommateurs, Pierre Racicot et le secrétaire et conseiller juridique de l'Association des distributeurs indépendants, Yves Le May.

Le président de la Régie des marchés agricoles du Québec, Benoit Lavigne, avait déclaré à LA PRESSE, il y a deux semaines, que le ministre Garon n'était jamais intervenu auprès de la Régie au sujet de cette affaire de ristournes illégales.

Le ministre Garon, pour sa part, n'a pas voulu, hier, émettre des commentaires sur le dossier des $100 millions de ristournes illégales versées aux grandes chaînes d'alimentation (Provigo, Métro-Richelieu, magasins IGA, Epiciers unis Casino, magasins COOP, magasins affiliés au Syndicat des épiciers de Québec) par les laiteries du Québec (notamment Agropur, la Ferme St-Laurent, la Coopérative du Bas Saint-Laurent).

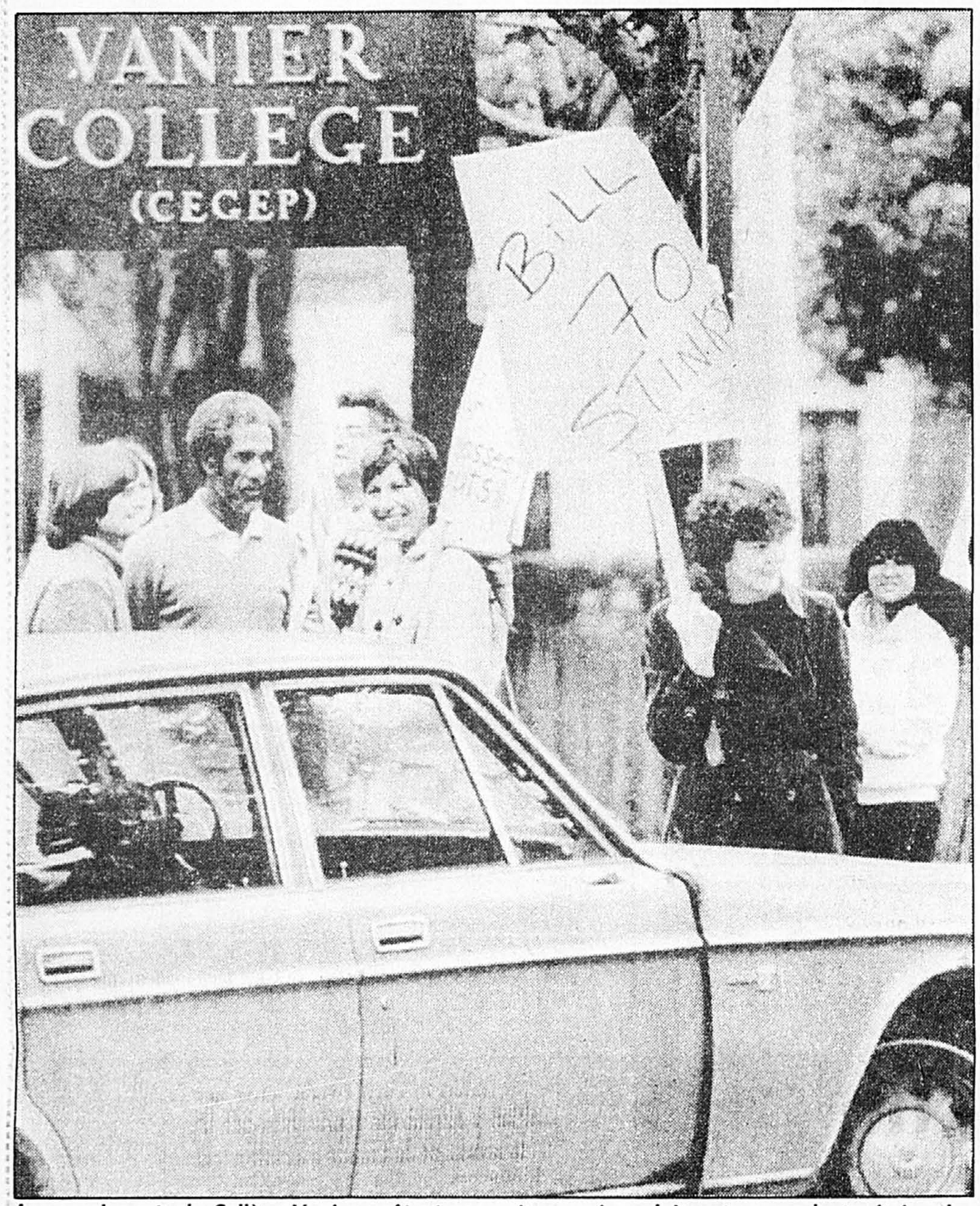
Prix du lait

Lors des audiences de la Régie des marchés agricoles du Québec qui auront lieu demain, la Fédération nationale des associations de consommateurs réclamera une diminution de cinq cents le litre de lait afin de dédommager les consommateurs pour les $100 millions de ristournes illégales qui ont été empochés depuis 1977 par les grandes chaînes de magasins. «La Fédération, de dire leur directeur Pierre Racicot, estime que ce sont les consommateurs qui ont fait les frais de ces ristournes».

En outre la Fédération des associations de consommateurs demandera à la Régie de faire une enquête publique sur cette affaire afin d'évaluer « la somme globale pour laquelle les consommateurs devront être dédommagés ». Elle réitère aussi l'urgence auprès du ministre Garon de faire nommer à la Régie au moins un représentant des consommateurs afin que l'intérêt de ceux-ci soit protégé.

Quant à l'Association des distributeurs indépendants, elle demandera à la Régie d'appliquer à la lettre la loi sur les produits laitiers et de poursuivre, par conséquent, les laiteries et les grandes chaînes d'alimentation qui ont fraudé.

D'autre part, signalons que les producteurs laitiers, les laiteries et les détaillants réclameront au total, demain, entre 8 et 10 cents d'augmentation pour un litre de lait: soit 4.16 cents du litre pour les producteurs; de 1.8 à 2.8 cents pour les laiteries; 1.8 cents pour les détaillants; et 1.3 cents pour les distributeurs.



Les enseignants du Collège Vanier arrêtent une voiture qui voulait entrer sur le territoire de l'institution durant le débrayage de deux heures. photo UPC

DANS LES HÔPITAUX ET LES CÉGEPS

Débrayages: le mot d'ordre a été observé par la majorité

■ Selon le bilan syndical, les deux heures de débrayage en signe de protestation contre les offres patronales, ont été observées dans la majorité des 50 cégeps et campus, hier. Une bonne partie des 10,000 enseignants de cégeps de même que bon nombre de professionnels non enseignants ont pris part aux activités prévues

MARIANE FAVREAU

dans leur institution, à cette occasion: occupation des locaux dans un cas, piquetage dans quelques cégeps, des assemblées générales ailleurs, parfois avec les autres syndiqués et les élèves.

A la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEEQ-CSN), on signale que le débrayage a touché 31 des 41 cégeps concernés. Trois cégeps qui faisaient relâche hier feront leur part plus tard, tandis que deux autres auraient déjà fait leur part. A la Fédération des enseignants de cégeps, sept des neuf cégeps syndiqués à la CEQ ont participé à la journée, l'un étant en relâche, l'autre ayant voté contre.

Au total, sept syndicats d'enseignants de cégep ont voté contre ce débrayage, mais quatre se sont ralliés au mouvement par la suite. Deux autres n'ont pas pris de vote et quatre étaient en relâche.

Selon le président de la Fédération patronale des cégeps, M. Jean-Noël Tremblay, « la déclaration du premier ministre Lévesque à l'effet que quelques heures de débrayage ne devraient pas faire l'objet de coupures ou de sanctions, nous inquiète, s'il a été bien cité ».

« Il appartient aux collèges, explique M. Tremblay, d'évaluer et de prendre les mesures qui s'imposent lors d'un débrayage, surtout d'un débrayage illégal. De plus, comment accepter une situation d'illégalité au début d'un processus de négociation, et alors que les centrales ont affirmé qu'elles défieraient le gouvernement ». Enfin, le président estime que le premier ministre ne veut certainement pas qu'on fasse fi du code du travail.

Les employés qui ont participé à ce débrayage se verront donc très probablement couper deux heures de salaire. Selon un directeur général, les administrations n'ont pas le choix, la convention collective prévoyant que les absents ne sont pas payés.

A Edouard-Montpetit, toutefois, on attend d'abord le relevé des absences pour prendre une décision. A Bois-de-Boulogne, on veut tenter de distinguer ceux qui sont entrés malgré le mot d'ordre, ceux qui auraient voulu entrer et qui en ont été empêchés par des lignes de piquetage. À André-Laurendeau, le débrayage s'étant fait à l'heure du midi, les « absents » pourraient n'être pas très nombreux.

Affaires sociales

Il y a eu un certain nombre de débrayages dans les établissements du réseau des affaires sociales, hier, notamment à l'hôpital Sacré-Coeur, à l'Institut Albert-Prévost, à l'hôpital St-Charles-Borromée, au CSSMM, etc.

Du côté patronal, à quelques exceptions près, les directions d'établissement ont adopté la politique du « no work, no pay », considérant qu'il s'agit d'un débrayage illégal. On a laissé aux chefs de service des divers départements la tâche de noter les présences et les absences. Tâche rendue plus difficile par le fait que plusieurs syndiqués n'ont marqué leur appui au mouvement de contestation que par un geste symbolique, soit une absence de quelques minutes.

Dossiers saisis à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie

■ Une trentaine de policiers de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec, munient de mandats de perquisitions, ont effectué hier durant une bonne partie de la journée, plusieurs vérifications et saisi une foule de documents dans les bureaux de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec, situés au 400 rue Rigaud à Montréal.

Ces perquisitions dans les bureaux de hauts fonctionnaires de l'Institut, font suite à certaines anomalies qui seraient survenues depuis plusieurs mois, lors de différentes transactions administratives de l'Institut. Les spécialistes des fraudes de la SQ ont aussi scruté à la loupe, des documents portant sur les activités personnels de certains fonctionnaires de l'organisme gouvernemental.

L'Institut du tourisme et de l'hôtellerie est sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce, mais possède sa propre structure administrative.

Rappelons que lors de telles interventions des forces de l'ordre, ces perquisitions des policiers n'entraînent pas nécessairement des accusations, mais que l'étude plus poussée des dossiers saisient peut par l'entremise du procureur de la couronne, aboutir à des accusations criminelles contre certaine personnes impliqués.

Policier enlevé en pleine rue

■ D'une audace peu commune, trois membres de la bande de motards « Les Réincarnés » ont enlevé en pleine rue, hier, à Trois-Rivières, un policier de la GRC qui s'apprêtait à vérifier leur identité alors qu'ils circulaient en

ANDRÉ CÉDILOT

voiture. L'officier a été retrouvé sain et sauf au bout d'environ deux heures au milieu d'un boisé du boulevard des Forges. Il était menotté à un arbre.

«Une dame l'a entendu crier au secours», a révélé hier, un porte-parole du détachement de la GRC à Trois-Rivières. Prétextant des raisons de sécurité, l'officier a refusé de confirmer des informations diffusées à la radio à l'effet que le policier séquestré était un agent secret.

« Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que le policier est un membre de la brigade des stupéfiants du détachement de Trois-Rivières », a-t-il dit, ajoutant que le policier était en civil et qu'il voyageait à bord d'une automobile banalisée au moment de son enlèvement.

Cette affaire a débuté vers 13h 30 lorsque le limier fédéral s'est approché d'un véhicule dont les occupants lui semblaient louches. Selon des témoins que la police a interrogée, trois individus armés auraient alors agrippé le policier et l'auraient projeté violemment à l'intérieur de leur véhicule pour ensuite quitter les lieux en trombe.

L'opération 100 a immédiatement été déclenchée, mais c'est l'appel d'une citoyenne, un peu avant 15h, qui a permis de retrouver le policier, qui était attaché à un arbre dans un sous-bois qui longe le boulevard des Forges. Il n'avait pas été molesté par ses ravisseurs.

D'intenses recherches étaient en cours, en soirée hier, pour leur mettre la main au collet.

Il avait « emprunté » la villa

■ GOLDEN BEACH, Floride (UPI) — Donald Rouleau, 29 ans, de LaSalle au Québec, a été brusquement tiré de son sommeil, mardi, par le propriétaire de la villa luxueuse qu'il « empruntait » depuis cinq semaines à l'insue des voisins et du maitre de maison.

Rouleau est entré par effraction dans cette maison de Golden Beach au début de septembre et, pendant son long séjour, a vidé le bar bien garni du propriétaire de même que toutes ses réserves de nourriture.

Il a également causé des dommages à la demeure. Il a été arrêté pour vol et violation de domicile et confié à la prison du comté de Dade.

Le propriétaire, Robert Plaster, président de Empire Gas Inc., de Lebanon, Missouri, a également trouvé dans sa piscine trois jeunes filles du voisinage qui s'amusaient ferme. Ces dernières ne seront pas poursuivies en justice.

PÉNITENCIER ARCHAMBAULT

Les détenus privés de repas depuis samedi

■ Depuis samedi matin aucun repas n'a été servi aux quelque 400 détenus de l'établissement à sécurité maximum Archambault par suite de l'arrêt de travail des détenus affectés au service des repas.

GEORGES LAMON

Toutefois, pour le moment aucun détenu ne semble s'en plaindre puisque une majorité d'entre eux ont pu se procurer la veille à la cantine, ou par l'entremise de visiteurs, de quoi soutenir leur grève: chocolat, chips et autres friandises.

Entre-temps, les repas sont quotidiennement acheminés à l'institution de Sainte-Anne-des-Plaines. Chaque fois la demande est, semble-t-il, réitérée aux détenus sur une base volontaire de servir les repas. Mais, précise-t-on à l'institution, ils refusent catégoriquement d'assurer ce service.

Accès aux salles communes refusé

Selon un porte-parole des communicatioons du Service correctionnel du Canada, cette grève a été déclenchée à la suite du refus par le directeur de l'établissement, M. André Lemarier, de permettre aux détenus l'accès aux salles communes. Rappelons que depuis les événements tragiques du 26 juillet qui se sont soldés par la mort de trois gardiens et de deux détenus, la direction évite autant que possible et pour des raisons évidentes de sécurité, tout déplacement massif des détenus.

En dépit d'une rencontre vendredi entre la direction de l'institution et le comté de détenus au sujet d'un assouplissement de cette mesure interne de l'institution, M. Lemarier est demeuré intraitable. Une autre rencontre entre le dîrecteur M. Lemarier et le comité de détenus, présidé par Michel Dunn, a eu lieu hier à 16 heures , mais il a été impossible de savoir si les demandes des détenus étaient différentes et si une entente est intervenue entre les parties.

« Malgré ces événements, précise un communiqué de l'établissement correctionnel, la situation demeure calme et les détenus reçoivent quand même les services habituels, en l'occurrence les visites, les soins professionnels et médicaux et la possibilité de marches extérieures quotidiennes.»

Arbre pétrolifère

■ VANCOUVER (PC) — Le professeur Melvin Calvin, de l'université de la Californie, essaie actuellement d'adapter au rude climat nord-américain un arbre particulier, qui pousse librement au Brésil.

Prix Nobel pour ses travaux en photosynthèse, le professeur Calvin a expliqué que la sève de cet arbre est une espèce d'huile lourde, qui peut faire fonctionner directement un moteur diesel. On s'en sert, par exemple, dans des Volkswagen Rabbit.

Comme pour l'eau d'érable, il n'y a qu'à percer un trou dans le tronc de l'arbre brésilien pour obtenir la sève, à raison de 20 à 30 litres par jour, au cours de deux saisons par année.

L'arbre en question a de 15 à 30 mètres de hauteur et son diamètre peut atteindre 90 centimètres.

M. Calvin est convaincu que l'avenir énergétique du monde réside dans des arbres de cette nature.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 7 Max.: 15
NUAGEUX, POSSIBILITÉ FAIBLES AVERSES
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	3	11	Nuag. averse
Outaouais	5	15	Nuag. averse
Laurentides	3	14	Nuag. averse
Cantons de l'Est	5	12	Nuag. averse
Mauricie	4	13	Nuag. averse
Québec	5	14	Nuag. averse
Lac-Saint-Jean	4	10	Nuag. averse
Rimouski	4	11	Nuag. averse
Gaspésie	4	10	Nuag. averse
Baie-Comeau	2	9	Nuag. averse
Sept-Iles	2	9	Nuag. averse

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	6	17	
Edmonton	9	20	
Regina	4	18	
Winnipeg	3	13	
Toronto	6	15	
Fredericton	6	18	
Halifax	7	16	
Charlottetown	6	14	
Saint-Jean	4	9	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	4	12	Nlle-Orléans	21	28
Buffalo	14	18	Pittsburgh	11	24
Chicago	7	12	San Franscisco	9	22
Miami	26	31	Washington	14	16
New York	11	15	Dallas	14	22

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	8	11	Madrid	7	22
Athènes	17	20	Moscou	1	3
Acapulco	24	34	Mexico	12	21
Berlin	9	16	Oslo	3	6
Bruxelles	12	17	Paris	11	16
Buenos Aires	24	29	Rome	12	22
Copenhague	11	15	Séoul	26	33
Genève	9	14	Stockholm	9	14
Hong Kong	20	26	Tokyo	15	24
Le Caire	23	32	Trinidad	25	33
Lisbonne	12	22	Vienne	8	15
Londres	7	13			

La Quotidienne

Tirage d'hier
6802

AUJOURD'HUI
4,700,000 $
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
Centraide
OBJECTIF
16 000 000 $

DEVANT 4 000 PERSONNES

Drapeau: c'est pas le temps de changer...

Quelque 4,000 personnes ont envahi hier soir le centre Pierre-Charbonneau, à proximité du stade olympique, pour entendre le maire Jean Drapeau, toujours éloquent orateur, lancer officiellement la campagne du parti civique de Montréal pour les élections du 14 novembre.

DENIS MASSE

Dans une atmosphère de grande convention avec pancartes à l'effigie du maire et des 57 membres de son équipe, flûtes, serpentins et confettis, l'assistance a accordé au maire de 66 ans une ovation enthousiaste et chaleureuse de plusieurs minutes avant qu'il ne puisse prononcer un mot.

Entouré sur la tribune des 52 conseillers actuels et candidats aux prochaines élections, le maire s'est surtout attaché à démontrer que «ce n'était pas le temps de changer d'administration».

«Quand les temps sont dûrs, a-t-il dit dans un tonnerre d'applaudissements, on cherche des gens d'expérience; je suis donc convaincu que les Montréalais ne veulent pas confier leur ville à n'importe qui».

Le maire, qui a paru dans une forme splendide, a poursuivi sur sa lancée en appuyant sur les réalisations passées du parti qu'il a fondé il y a 22 ans et en le présentant comme le meilleur garant de l'avenir.

«L'heure n'est plus aux promesses, a-t-il dit; quand un parti est au pouvoir depuis 22 ans, il ne vient pas faire la promesse de tout chambarder».

Avant lui, pendant près d'une demi-heure, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, s'était appliqué à faire le bilan de l'administration municipale, rappelant toutes les réalisations des dernières années, surtout dans le secteur de l'habitation et de l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

Il a appuyé les perspectives d'avenir sur les possibilités de faire de Montréal un centre international de haute technologie et de développement scientifique.



Une ovation de plusieurs minutes a salué le maire Drapeau accompagné de son épouse et de M. Yvon Lamarre. photo Denis Courville, LA PRESSE



Guy Pinard

La ville ne taxe pas les mêmes contribuables deux fois

Un contribuable montréalais taxé une première fois pour des travaux de construction d'égoût, d'aqueduc, de trottoirs et de pavage de la chaussée ne le sera pas une deuxième fois lorsque l'administration municipale devra procéder aux inévitables travaux de réfection occasionnés par l'usure normale du temps.

En effet, selon M. Marcel Chouinard, porte-parole de M. Yvon Lamarre, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, l'administration municipale a pris l'habitude, au cours des quatre dernières années tout au moins, de ne pas cotiser une deuxième fois les propriétaires riverains.

(Il est à remarquer que s'ils prévoient une situation semblable dans le cas du pavage et des services municipaux, les articles 1015 à 1018 de la charte de la Ville de Montréal autorisent l'administration municipale à recotiser les propriétaires riverains pour les trottoirs et leurs bordures. Dans ce dernier cas, il s'agit donc d'un choix politique du président Lamarre.)

M. Chouinard a fourni cette réponse en réplique à ceux qui seraient tentés d'accuser la Ville de Montréal de favoriser indûment les marchands des artères revitalisées en investissant la forte somme dans la réfection des trottoirs et de la chaussée, ainsi que dans l'installation d'un mobilier urbain neuf. Comme dans tous ces cas les contribuables ont déjà été taxés pour ce tronçon de voie publique, il n'est pas question, dit M. Chouinard, d'imposer une taxe dite d'améliorations locales comme ce serait le cas pour un nouveau tronçon de rue.

En d'autres mots, l'administration actuelle entend traiter les marchands sur le même pied que les contribuables et les faits tendent à lui donner raison. Par ailleurs, l'aménagement construit sur un tronçon d'artère revitalisée dessert l'ensemble de la population riveraine, de sorte qu'il serait injuste de prétendre que les marchands sont les seuls à en profiter, même si le but premier du programme de revitalisation des artères commerciales consiste évidemment à ramener vers ces rues les milliers de clients qui ont adopté les énormes centres commerciaux de banlieue.

Les passages dallés

Puisqu'il est question d'artères revitalisées, des citoyens ont constaté que la Ville de Montréal a procédé à l'installation de passages piétonniers dallés à certaines intersections importantes, par exemple le carrefour des rues Guy et Sainte-Catherine.

Selon M. Chouinard, tout en améliorant le coup d'oeil, ces passages piétonniers peuvent contribuer à la sécurité des piétons qui, l'expérience le démontre dit-il, ont tendance à demeurer à l'intérieur du passage dallé.

M. Chouinard reconnaît cependant qu'il s'agit là d'une expérience. Il sera intéressant de voir comment les briques auront résisté aux lames des charrues et aux véhicules lourds à la fin de l'hiver.

Chose certaine, leur installation requiert beaucoup de soins. En effet, ces passages sont construits sur un lit de sable qui repose sur une surface de béton. Et il est bien évident que leur construction demande beaucoup plus de temps que la pose d'une nouvelle couche de bitume.

$10 millions de plus

Lors d'une récente interview sur les ondes de Radio-Canada où il représentait le Parti civique après que les deux partis d'opposition y eurent été représentés par leur candidat à la mairie, le président du Comité exécutif a levé un coin de voile sur cet immense chantier de construction qu'est devenu le territoire montréalais.

M. Yvon Lamarre a en effet noté que la mise en valeur du territoire entraînait des déboursés de $35 millions en cette année électorale, comparativement à $25 millions l'an dernier. Le président du Comité exécutif a rappelé que ce programme d'amélioration de ce qu'il appelle le mobilier urbain a été mis en place par son administration il y a déjà trois ans. D'où, dit-il, son étonnement d'apprendre par les médias que l'intervention du Service des travaux publics puisse paraître plus visible aux yeux des contribuables et suscite plus de commentaires de leur part cette année qu'au cours des années précédentes.

Au sujet du Jardin botanique

À la suite de l'article de samedi dernier consacré à l'auditorium du Jardin botanique, on vient de me faire parvenir une copie de la liste de réservation des salles pour la semaine du 10 au 17 octobre.

Or, cette liste signée par M. Pierre Bourque, assistant-directeur et horticulteur en chef, indique qu'à moins de réservations occultes, l'auditorium est toujours libre pour les 14, 15 et 16 octobre, à l'exception de la matinée du vendredi 15. On sait que Mme Claire Lacombe avait réservé l'auditorium au Conseil consultatif sur l'environnement pour ces trois soirées, mais que, par la suite, M. Bourque avait demandé au secrétaire du conseil de trouver une autre salle, l'auditorium ayant été promis pour ces dates.

Et on apprend qu'un sort identique a été réservé à M. Michel Famelart, de l'Institut botanique de l'Université de Montréal. On avait offert l'auditorium à M. Famelart (l'Institut occupe un étage du bâtiment principal du Jardin botanique) pour le jeudi 14, réservation qu'il confirmait par écrit le 29 septembre tel que demandé.

Le 1er octobre, il apprenait de Mme Anne Sainte-Marie que la salle était déjà réservée pour la date demandée. Botaniste à l'emploi de l'Université de Montréal, M. Famelart est incidemment un des candidats du Rassemblement des citoyens de Montréal pour la prochaine élection municipale. Mais il n'y a évidemment pas de relation de cause à effet.

À LA LIGNE SOUTERRAINE VERS ANJOU

Clair préférerait le métro de surface vers Pointe-Aux-Trembles

QUEBEC — Le ministre des Transports, Michel Clair, favorise l'aménagement du métro de surface reliant la station Côte-Vertu du CN à Pointe-Aux-Trembles en passant par Rivières-des-Prairies (ligne 6) plutôt que le prolongement du métro souterrain (en voie de construction) de la station St-Michel à Ville d'Anjou (ligne 5).

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

«Les données que j'ai m'amènent à privilégier, dans ma tête à moi, la ligne 6 plutôt que la ligne 5», a-t-il déclaré après avoir rappelé qu'il s'était abstenu jusqu'à maintenant de le dire publiquement pour ne pas influencer indûment les choix que doit faire la CUM. M. Clair faisait ces remarques pendant la commission parlementaire qui se penche sur le transport en commun dans la région de Montréal.

La ligne 6 utiliserait l'emprise de la voie ferrée existante située au niveau de la rue Sauvé. Les collaborateurs du ministre font remarquer que ce métro de surface coûte trois fois moins cher que le métro souterrain et ils estiment que la mise en chantier pourrait s'effectuer dès 1984. Le matériel roulant serait neuf et mû par l'électricité. L'entourage du ministre note également qu'un seul des deux projets pourra être mis en chantier au cours de la décennie qui vient et qu'il faut choisir celui qui sera le plus «rentable» à moyen terme aux chapitres du service et des coûts.

La Ville de Montréal est favorable au métro de surface, qui permettra notamment de développer le quartier de Rivière-des-Prairies, alors que les banlieues telles St-Léonard et Ville d'Anjou souhaitent le prolongement du métro souterrain. Présentement en construction, la ligne 5 reliera les stations Snowdon et St-Michel.

Le cabinet du ministre fait valoir que la ligne 2 est déjà surchargée au niveau de Jean-Talon, point de jonction avec la ligne 5. Le métro de surface, relié à la station Sauvé et surtout à station Côte-Vertu, permettrait selon lui une meilleure répartition des usagers.

Le président du comité exécutif de la CUM, Pierre Desmarais II, a pour sa part déclaré lors des travaux de la commission qu'on devrait à son avis compléter le métro souterrain et réévaluer l'aménagement de la ligne 6.

«Je vous promets une guerre de quartiers si la CUM prend une décision qui pénalise encore Montréal-Nord», lui a lancé le député de Bourassa, Patrice Laplante, en plaidant en faveur du métro de surface de la ligne 6, «qui coûte énormément moins cher que le métro souterrain que vous voulez avoir pour aller desservir les galeries d'Anjou».

Bourbeau: le pain et le beurre avant le métro

QUEBEC — Le critique libéral en matière de transport, André Bourbeau, demande que toute extension du réseau de transport en commun dans la région de Montréal soit mise en veilleuse. Il estime que «ce serait de la bêtise sinon de la folie» de mettre en service d'autres autobus et wagons de métro ainsi que des trains de surface à la CTCUM.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de québec

Le député de Laporte se dit «scandalisé» qu'on parle de métro de surface ou même de prolonger le métro souterrain, «alors qu'on n'a même pas d'argent pour payer le pain et le beurre».

M. Bourbeau, qui exprimait ses vues lors de la commission parlementaire sur le transport en commun dans la région de Montréal, a par ailleurs qualifié de «tragique sur le plan de la gestion des fonds publics» le fait que l'achalandage n'ait pas augmenté depuis 1950 à la CTCUM malgré l'augmentation du nombre d'autobus et la mise en service de 750 wagons de métro. «N'y aurait-il pas gaspillage?», demande-t-il avant de répondre qu'il ne faut pas mettre en service des véhicules aditionnels.

Il estime que le gouvernement veut imposer à la population son choix de société en se faisant l'apôtre du transport par des véhicules publics. Selon lui, le transport en commun pourrait aussi se faire par automobile privée (covoiturage, taxi collectif, voies réservées, etc.). «On est d'accord pour maintenir le transport collectif, mais les usagers devraient pouvoir choisir d'autres formes de transport».

M. Bourbeau affirme que le gouvernement veut faire des automobilistes les têtes de turcs de sa réforme en leur faisant subir des augmentations de dépenses dont le caractère est très régressif puisqu'il s'applique à tous indépendamment de leur niveau de revenu.

«Si les taxes sur l'essence, les péages autoroutiers et les taxes sur le stationnement (suggérés dans le Livre blanc du ministre Clair pour la création d'un fonds régional en vue du financement du transport en commun) avaient pour conséquence d'améliorer la qualité des infrastructures mises à leur disposition et que ces améliorations étaient réclamées par les automobilistes, on pourrait trouver une certaine justification à l'attitude du gouvernement. Mais celui-ci les frappe indistinctement sans tenir compte de l'existence ou non de solutions de rechange pour eux».

Rive sud

Sur un autre plan, la Commission de transport de la Rive-Sud (CTRSM), qui comparaissait hier devant les parlementaires, estime qu'elle pourrait augmenter de 50 p. cent. le nombre de ses usagers, améliorant ainsi sa rentabilité, si elle pouvait desservir le Vieux-Longueuil à la place de la CTCUM. Déjà en 1978, les deux organismes de transport perdaient $1 million parce que la CTRSM doit traverser ce territoire sans pouvoir prendre de passagers et que les véhicules de la CTCUM se rendent, vides, de leur garage de Montréal à la Rive-Sud.

Service accéléré à la CTL

Afin d'accélérer la circulation des autobus de Laval en direction de Montréal entre 7h et 9h du matin, les véhicules de la Commission de transport auront, à partir du 18 octobre, un corridor bien à eux, à l'approche du pont Viau. Entre les rues Grenon et de Rome «boul. Lévesque», les autobus circuleront sur la ligne médiane; et à partir du boulevard Lévesque, du côté est du boulevard des Laurentides, ils se dirigeront à contresens. Cette décision a pour but de ne pas ralentir le rythme des autobus quand la circulation est au ralentie aux heures de pointe du matin à l'entrée du pont Viau. La CTL aimerait bien continuer son corridor sur le pont Viau, mais elle devra auparavant en arriver à un accord avec Montréal car il appartient aux autorités de la métropole. Dans la deuxième phase du projet, on veut prolonger le corridor jusqu'à la rue Tourangeau. Le COTREM a participé à l'élaboration de cette voie rapide pour les autobus de la CTL.



photo P. H. Talbot, LA PRESSE

À COMPTER DU 1er JANVIER

La CTL hausse ses tarifs

Tous les usagers de la Commission de transport de Laval devront payer cinq cents de plus pour effectuer un trajet urbain à bord d'un autobus, à comper du 1er janvier prochain.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un adulte devra donc débourser en 1983, 85 cents pour un voyage simple, un étudiant 45 cents et un membre de l'âge d'or 35 cents. Par contre, la Carte autobus Laval (CAL) passera de $24 à $25,50 et un étudiant devra payer $13,50 pour obtenir la sienne.

Quant au tarif moyen payé par chaque usager du réseau suburbain, il passera de $1,95 à $2,15 par passage simple.

Un porte-parole de la CTL a expliqué que ces hausses ont pour but d'équilibrer le niveau des revenus et celui des dépenses.

La CTL a également annoncé une majoration de ,06 p. cent de son budget 1983 qui sera de $41 416 918. Par rapport à 1982, le niveau des revenus et des dépenses de la prochaine année n'augmentera pas en raison de l'abolition des services fournis à l'aéroport de Mirabel et dans le secteur du transport scolaire exclusif.

Participation de Laval et de Québec

La participation de la Ville de Laval au déficit de la CTL a été fixée pour la prochaine année à $12 121 162 comparativement à $10 941 100, en 1982, ce qui signifie une augmentation de 10,8 p. cent.

Pour ce qui est de la participation du gouvernement provincial, les prévisions budgétaires de la CTL indiquent que la contribution de Québec sera majorée de 23,1 p. cent, ce qui la fera passer à $14 615 756. Cette majoration s'explique par la participation accrue du gouvernement au financement des dépenses pour fins d'immobilisations.

La CTL entre d'autre part dans les négociations avec ses employés et, au chapitre de ses coûts de main-d'oeuvre, elle prévoit accroître ses dépenses de 8,2 p. cent, ce qui repésente 50,5 p. cent du budget 1983.

Ce sont les chauffeurs qui forment l'unité syndicale la plus importante de la CTL. Celle-ci réclame pour eux une journée de travail de huit heures et 48 minutes à l'intérieur d'une période de 13 heures, comme cela semble être la norme dans les autres commissions du Québec. Actuellement, la période de travail quotidienne d'un chauffeur ne dépasse pas 11 heures et 14 minutes.

Québec a décidé de s'adresser directement aux fonctionnaires

■ QUEBEC (PC) — Le gouvernement a entrepris hier la distribution de quelque 450,000 bulletins d'information auprès de ses employés des secteurs public et parapublic.

Un premier document, tiré à 400,000 exemplaires et intitulé «Le temps presse», s'adresse à tous les salariés des réseaux de l'Education, des Affaires sociales et de la Fonction publique.

ROBERT LEFEBVRE

Il s'agit d'un dépliant de quatre pages format de poche qui vise à inciter les syndiqués à négocier rapidement sur la base d'un gel modulé des salaires afin d'assurer une certaine protection du pouvoir d'achat aux bas salariés et d'éviter que la coupure du 1er janvier ne soit trop douloureuse pour ces derniers.

On y lit que chaque jour qui passe rend cette protection des petits salariés moins complète et qu'il est encore possible de leur donner une protection particulière.

«Plus les syndicats attendent avant de conclure une entente, moins cette protection sera importante. Le temps presse, réglons maintenant», lit-on dans le document.

Cette publication a été éditée au coût de $4,900, a fait savoir un porte-parole du Conseil du trésor, M. Gilles Emond.

L'autre publication, tirée à 55,000 exemplaires au coût de $5,500, est destinée à tous les gestionnaires de l'Etat, soit les patrons immédiats des employés syndiqués.

Ce bulletin, titré «Les propositions salariales du gouvernement du Québec», a été imprimé sur un papier de plus grande qualité et de format huit et demi par onze pouces.

Il est illustré de tableaux faisant état des propositions salariales du gouvernement. Il compare les effets de la proposition de gel modulé d'avril dernier à ceux de la Loi 70 qui s'appliquera le 1er janvier prochain pour une période de trois mois.

On y lit que la rémunération (salaires et avantages sociaux) offerte par l'Etat serait enviée par plusieurs travailleurs du secteur privé.

Dans l'un des tableaux appliquant cette politique salariale à différentes catégories d'emplois, on ne tient pas compte des salaires versés actuellement à la suite de l'augmentation touchée le 1er juillet, de sorte que n'apparaît pas la coupure de 19 p.cent pour la période du 1er janvier au 31 mars 1983.

L'opération

Cette opération gouvernementale n'a pas surpris le négociateur de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Gilles Lavoie.

«Il semble bien que le gouvernement, a-t-il dit, est en train de réaliser son orientation qui consiste à passer par-dessus la tête des syndicats dans cette négociation.»

M. Lavoie réfère aux propos du président du Conseil du trésor, Yves Bérubé, selon lesquels le Parti québécois a la même base que les syndicats et que ces derniers représentent mal leurs membres.

«Nous aussi, nous sommes d'accord pour dire que le temps presse et qu'il serait souhaitable de régler rapidement, mais encore faut-il négocier sérieusement.»

«Le gouvernement ne semble pas vouloir négocier et il se prépare plutôt à nous imposer ses conditions par décrets», a commenté M. Lavoie.

De son côté, le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, affirme que le gouvernement démontre un comportement anti-syndical.

Selon lui, le gouvernement a également tenu des réunions avec ses gestionnaires hier sur les heures de travail.

«Le coût de ces bulletins d'information ainsi que le temps de travail utilisé à des fins purement politiques sont sûrement inadmissibles dans la période de restrictions que nous traversons actuellement», déclare le président du SFPQ.



Mme Leblanc s'est présentée au conseil des ministres en tenant sous son bras un livre intitulé « Comment réussir une négociation ». photos PC et UPI

À son tour, Leblanc-Banty rabroue carrément Parizeau

■ QUEBEC (PC) — La ministre de la Fonction publique, Mme Leblanc-Bantey, a carrément rabroué son collègue des Finances, M. Jacques Parizeau, hier, à l'entrée du conseil des ministres.

M. Parizeau avait blâmé la semaine dernière Mme Leblanc pour avoir fait des propositions aux fonctionnaires sans en avoir au préalable saisi le conseil des ministres. Mme Leblanc avait suggéré un étalement au-delà du 31 mars 1983 des récupérations salariales que le gouvernement va effectuer à compter de janvier prochain.

Mme Leblanc s'est présenté à la réunion des ministres en tenant sous son bras un livre intitulé «Comment réussir une négociation».

La ministre avait dédicacé le livre à M. Parizeau avec la mention « Voici le premier jalon dans l'exercice de vente: désarçonner le client ».

« Il va trouver cela amusant », a ironiquement commenté Mme Leblanc devant les journalistes.

M. Parizeau avait décrié la semaine dernière l'attitude de Mme Leblanc comme étant une tentative de « vendre une idée» à ses collègues en la rendant publique avant de la débattre au cabinet. Il avait déploré qu'elle «négocie devant les microphones ».

Dès lundi

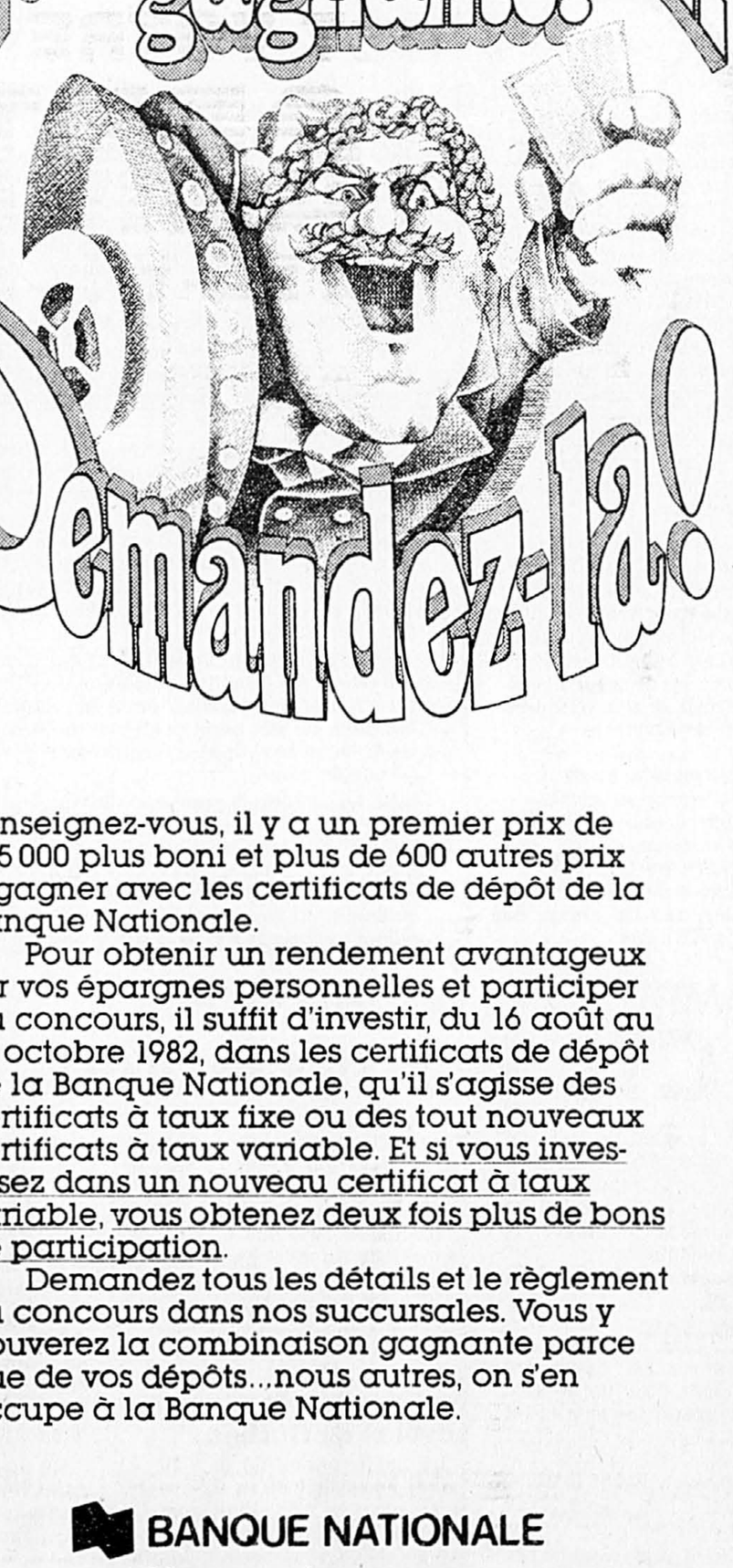
Par ailleurs, les négociations à la table centrale dans le secteur public et parapublic pourraient débuter dès lundi prochain, a fait savoir hier un porte-parole du Conseil du trésor.

Une rencontre entre le négociateur du gouvernement, Lucien Bouchard, et ses trois vis-à-vis syndicaux, Gilles Lavoie (CEQ), Réal Lafontaine (FTQ) et Jean-François Munn (CSN), a lieu aujourd'hui à Québec pour mettre en place toutes les dispositions permettant la démarrage dès lundi des pourparlers à la table centrale La table sectorielle des Affaires sociales sera rapatriée de Montréal à Québec lundi. Elle y rejoindra les deux autres, l'Education et la Fonction publique, ce qui facilitera les échanges et la coordination.

Du côté syndical, le négociateur de la CEQ, M. Gilles Lavoie, a déclaré que le front commun pourrait être en mesure de commencer les négociations au milieu de la semaine prochaine par le dépôt de ses demandes salariales.

La Banque Nationale vous offre

La combinaison gagnante. Demandez-la!



Renseignez-vous, il y a un premier prix de $25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable. Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts...nous autres, on s'en occupe à la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

LE CHÂTEAU

VENTE MODE D'AUTOMNE



ÉPARGNES JUSQU'À 50% SUR LE PRIX RÉGULIER
NE MANQUEZ PAS NOS SPÉCIAUX DE CHAUSSURES EN MAGASIN.
DÉBUTANT LE 12 OCT.

pour les jeunes de corps... et pour les jeunes d'esprit.

LE CHÂTEAU

MONTRÉAL — 1310, rue Ste-Catherine ouest - 6764, rue St-Hubert - Plaza Alexis-Nihon - Centre d'Achats Wilderton - Place Bonaventure - Place LaSalle - Centre Laval - 2020, Université - Mail Cavendish - Place Versailles - Les Galeries d'Anjou - Carrefour Laval - Les Terrasses - Place Desjardins - Place Vertu - Centre Valleyfield - Les Promenades St-Bruno - Mail Champlain - Place Rosemère - Les Galeries Joliette - Centre d'Achats Fairview - Carrefour du Nord (St-Jérôme) - Centre d'Achats Boulevard.

L'assassinat de Desormiers et de Bourassa vu par les serveurs

■ Il est près de trois heures du matin et Roland Montreuil donne son dernier spectacle de la soirée devant plusieurs personnes, sur la scène du cabaret « Mon pays », boulevard Saint-Michel. L'atmosphère est bruyante, mais sereine.

MARTHA GAGNON

La serveuse Colombe Graveline est près du bar où elle remplit les derniers verres des clients. Devant elle, assis sur les tabourets, il y a un « habitué » de l'endroit, Richard Desormiers, 26 ans, un beau-frère de Frank Cotroni; Jacques-André Bourassa, 53 ans, le gérant de l'établissement, et une femme, Claire Milhomme. Ils conversent normalement et ne montrent aucun signe de nervosité ou d'inquiétude.

Soudain, deux individus « minces, pas très grands et portant la moustache » entrent en trombe. Des coups de feu retentissent. Desormiers s'écroule le premier sur le sol près du bar, puis c'est au tour de Bourassa. Quant à Claire Milhomme, elle est blessée à une jambe.

Prise de panique, Colombe Graveline est allée se cacher la tête dans le réfrigérateur du bar. Les visiteurs mystérieux prennent la fuite, suivis du propriétaire Maurice Poirier qui tente en vain de leur mettre la main au collet. Le « last call » se termine dans le sang. Dix minutes plus tard, la police est sur les lieux. Tout le personnel, les quatres serveurs « Ti-Coun » Bouchard, René Boily, le « p'tit Willie », Maurice Allard et Colombe Graveline doivent se rendre au poste de police pour y subir un interrogatoire.

C'est ainsi que deux anciens employés du cabaret « Mon pays », qui témoignaient pour la défense, hier, au procès de Claude Dubois, d' Yvon Belzile et de Claude Dubeau, ont décrit les évènements du 22 juillet 1973. Ce jour-là, Colombe Graveline et Maurice Allard étaient loin de se douter qu'un drame allait se produire dans l'établissement où ils travaillaient.

A tour de rôle, les témoins ont affirmé à la cour que Claire Milhomme, Richard Desormiers et Jacques-André Bourassa étaient assis en ligne au bar. Au moment des coups de feu, Bourassa était, selon eux, près de la caisse enregistreuse.

Lors de son témoignage pour la Couronne, le délateur-vedette Donald Lavoie a déclaré qu'après que Claude Dubeau eût tiré sur le beau-frère de Cotroni, Bourassa était accouru au secours de Desormiers. Dans le but de protéger son compagnon Dubeau, Lavoie dit avoir abattu le gérant.

D'après l'ancien serveur du cabaret, Maurice Allard, « Bourassa, qui était assis au bar, s'est levé après qu'on eût tiré sur Richard Desormiers et il a été immédiatement abattu ».

Durant tout l'avant-midi hier, avant l'apparition de ces témoins, les avocats de la défense, Mes Duval, Lahaye et Maranda ont scruté à la loupe des cartes géographiques de la ville de Montréal-Nord pour vérifier les trajets empruntés lors de la fuite après le meurtre.

Le procès, qui est sous la présidence du juge Gérald Ryan, se poursuit aujourd'hui.

Une lutte de pouvoir aurait déclenché la purge sanglante dans le clan des Hell's Angels

■ Les experts de la police qui suivent les activités des motards sont convaincus que les Hell's Angels ont entrepris une purge de leurs membres ou d'alliés il y a environ un an. Une lutte de pouvoir pourrait être à l'origine de ce déchirement interne qui s'est traduit par la mort d'au moins quatre personnes.

ANDRE CEDILOT

Cette quasi certitude découle justement de la découverte successive de quatre cadavres au cours des cinq derniers mois. Deux des victimes ont été liquidées à la manière traditionelle des motards, ayant été abattues par balles, ficelées, puis jetées dans les eaux du fleuve Saint-Laurent.

Il s'agit de Robert « Steve » Grenier, 24 ans, de Charles Haché, 31 ans, et de Marjolaine Poirier, 25 ans, dont la mort a été annoncée seulement hier par la Sûreté du Québec. Une enquête est en cours pour établir sans l'ombre d'un doute l'identité d'un quatrième individu associé aux Hell's Angels, dont le corps a été retrouvé à la fin septembre dans un boisé des Laurentides.

Un ancien membres du club de motards « Les Popeyes » de Laval, Grenier apparaissait dans les fichiers de la police comme un trafiquant de drogues agissant pour le compte des Hell's Angels. Il était disparu depuis près de six mois lorsque son cadavre, enchaîné à un bloc de ciment, a été repêché des eaux du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Saint-Sulpice, le 16 mai dernier.

Quant à Charles Haché, dont le corps a été retrouvé à ce même endroit le 26 juin, il était considéré comme l'un des chefs de file des Hell's Angels, s'occupant surtout de superviser les activités de ce clan dans les régions de Laval et de la Gatineau. Son cadavre troué de balles et ceinturé d'un fil de fer reposait dans deux sacs de couchage.

Haché, dont la concubine, Linda King, 28 ans, avait été tuée dans des circonstances nébuleuses en juillet 1980, à Lachute, avait aussi vécu avec Marjolaine Poirier, une jolie jeune femme de 25 ans dont le corps en état de décomposition avancé a été découvert le 22 juillet dernier dans les eaux du fleuve, près de l'île de Grâce, à Sorel.

Selon les informations obtenues, Marjolaine Poirier a fréquenté un autre membre influent des Hell's Angels, Denis Kennedy. Ce dernier, après avoir été aperçu à quelques reprises à Sorel, est mystérieusement disparu de la circulation depuis le début de l'année. Kennedy avait fait un long séjour dans l'Ouest canadien, en 1980.

Guerre intestine

Quoiqu'elles soient encore à l'état embryonnaire, les enquêtes ne permettent pas de croire que tous ces meurtres soient l'oeuvre de bandes rivales. Le fait que toutes les victimes exerçaient leurs activités à Laval incite les policiers à penser que cette flambée de violence, qui remonte à la fin de 1981, serait le résultat d'une guerre intestine. « Il y a sans doute quelqu'un qui voulait raffermir son autorité », explique avec réserve un policier de la Sûreté du Québec.

Depuis un an, on le sait, tous les corps policiers du Québec, plus particulièrement la GRC, la SQ et les sûretés municipales de Sorel, Laval et Saint-Eustache, mènent la vie dure aux groupes de motards : descentes, arrestations et saisies se sont multipliées, si bien que la discorde commence à surgir au grand jour entre divers clans de la province.

Deux attentats se sont notamment produits à Danville, près d'Asbestos. Un membre des Quidams, Germain Daigle, 26 ans, et une amie, Carole Boulet, 20 ans, ont été la cible, jeudi soir dernier, de deux cagoulards qui ont ouvert le feu dans leur direction au moment où le couple quittait un repaire occupé par le groupe dans le canton de Shipton. Atteint de quatre ou cinq décharges de chevrotine, Daigle repose dans un état jugé satisfaisant au centre hospitalier de Sherbrooke. Quant à la jeune fille, elle a été légèrement blessée.

Le 12 septembre, le frère d'un membre des Quidams, Yvan Gagné, 35 ans, avait été enlevé et battu avant d'être laissé pour mort en bordure d'une route, à peu de distance encore une fois du local des motards. Les enquêteurs de la SQ, à Sherbrooke, ne détiennent encore aucun suspect, mais ils sont persuadés que ces deux agressions sont le résultat de la lutte que se livrent deux groupes de motards, pour le controle de la drogue dans la région de Thedford Mines.

AU COURS D'UNE TRANSACTION DE DROGUE

Un suspect est abattu par un agent secret de la SQ

■ Un homme repose présentement blessé, mais dans un état satisfaisant, à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville : il a été atteint mardi soir par une balle tirée par un policier de la Sûreté du Québec, lors d'une « transaction » de stupéfiants qui a mal tourné entre deux agents secrets de la SQ et cinq suspects.

RAYMOND GERVAIS

La transaction de haschisch, d'un montant de $30,000, entre les policiers se faisant passer pour des trafiquants et leurs « fournisseurs », devait se faire à l'intérieur du 3946, boulevard Lévesque, dans le quartier Chomedey, à Laval.

Les fournisseurs, incapables de trouver la marchandise attendue par les agents doubles, ont tenté de faire tourner à leur avantage la transaction vouée à l'échec. Ils ont séquestré l'un de leurs deux clients afin de forcer l'autre, qui était resté dehors, à leur remettre les $30,000 en échange de la vie de son camarade.

Au moment où un des cinq suspects est sorti expliquer ses intentions au second agent secret, plusieurs policiers qui suivaient de près la transaction devant théoriquement réussir, sont alors intervenus pour prêter main forte à leur collègue. C'est à ce moment que le suspect Michel Bédard, âgé de 22 ans, a été atteint par une balle des policiers qui procédaient à son arrestation.

Selon un porte-parole de la SQ, Bédard, qui était armé, aurait résisté à son arrestation et tenté de se dégager de la poigne des policiers pour saisir son arme. C'est au cours de cette bousculade, selon la version officielle, qu'un coup de feu a éclaté, blessant Bédard à l'abdomen.

Durant ce temps, plusieurs autres policiers faisaient irruption à l'appartement 351 du 3946, boulevard Lévesque, afin de délivrer leur confrère et procéder à l'arrestation de trois hommes et d'une femme.

Les suspects ont été identifiés comme étant Claude Di Fazio, 25 ans; Pierre Pitre, 26 ans; Pierre Brouillette, 25 ans, et Sylvie Thisdale, 21 ans.

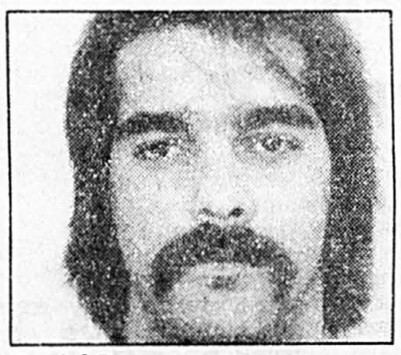
Bédard, Di Fazio et Pitre sont connus des policiers de l'escouade régionale Alcool et moralité de la SQ pour leurs activités dans le monde de la drogue.

Les cinq suspects comparaissent aujourd'hui au Palais de justice de Montréal pour répondre à des accusations de conspiration dans le but de faire le trafic de stupéfiants, de séquestration et de possession d'armes illégales.



Daniel Parent arrêté

■ La police de la CUM a arrêté hier soir Daniel Parent, âgé de 23 ans, recherché en vertu d'un mandat du coroner en rapport avec le meurtre de M. Clément Belval. Ce dernier, propriétaire d'un salon de coiffure, avait été poignardé et battu à mort dans son logement du 1437, rue Desjardins, le 6 octobre dernier. Georges Parent, âgé de 36 ans et frère de Daniel, a lui aussi été arrêté; son enquête a été fixée au 15 octobre. Le mobile de ce 57ième meurtre était le vol.



Daniel Parent

DEUX HOMMES CONNUS DE LA POLICE

La SQ dévoile l'identité de 2 victimes de meurtre

■ La Sûreté du Québec a dévoilé hier l'identité de deux autres victimes de meurtre dont les corps ont été récemment trouvés à Saint-Calixte et à Rawdon. Il s'agit de Réal Duchesne et de Claude Aubut, âgés tous deux de 28 ans.

Un résident de Saint-Eustache, Aubut, qui a été tué de deux balles au thorax, avait été porté disparu le 25 mai. Le même mois, la police de Laval avait émis un mandat d'arrestation contre lui afin de l'interroger en rapport avec des vols à mains armées commis dans cette municipalité.

D'après l'enquête policière, Aubut a été vu vivant la dernière fois le 13 mai. La voiture qu'il conduisait ce jour-là a été retrouvée dans le stationnement du Café Belhumeur, situé à proximité du pont Pie-IX, à Montréal-Nord. Son corps, à demi enfoui sous la terre, a été découvert au cours du week-end dans un boisé de Rawdon.

Quant à Réal Duchesne, 28 ans, qui est également bien connu des policiers, il gisait à l'état squelettique dans la région de Saint-Calixte. A cause de l'état de décomposition avancé du cadavre, les pathologistes n'ont pu établir la cause de son décès.



Claude Aubut

Duchesne, qui a déjà trempé dans le trafic de drogues, n'était pas rentré à son logis de Laval depuis le 21 juillet dernier. Il était alors en compagnie d'un certain Daniel Delischuck, 22 ans, dont on est toujours sans nouvelle. La camionnette de Delischuk a été retrouvée trois jours plus tard dans l'aire de stationnement du... Café Belhumeur.

Les policiers de la SQ ne croient pas, du moins d'après les premiers résultats de l'enquête, qu'il existe un lien entre la disparition d'Aubut et celle, simultanée, de Duchesne et Delischuck.



photo Paul Henri Talbot, LA PRESSE

La Gaspésienne détruite par le feu

Un restaurant, une taverne, ainsi que le bar-salon La Gaspésienne et d'autres commerces ont été détruits par un incendie, hier, au coin des rues Frontenac et Ontario. Les pompiers ont été appelés sur les lieux un peu avant 7h hier matin, mais ce n'est qu'au cours de l'après-midi qu'ils ont pu maîtriser le feu qui couvait dans les murs et les plafonds. L'édifice de deux étages a subi de très lourds dégâts.

C'EST VOTRE
ARGENT
VOYEZ-Y !

AUBAINES

Savez-vous qu'il y a encore d'excellentes aubaines sur le marché ?

Des propriétés dont le prix de vente est incroyablement bas, des propriétés avec des hypothèques et / ou des balances de vente à un taux inférieur au marché actuel, enfin connaissez-vous les nombreuses façons avantageuses de financer l'achat d'une propriété ?

SUBVENTIONS

Savez-vous qu'il existe plus de 20 programmes gouvernementaux de subventions dans le domaine de l'habitation ?

Savez-vous que si vous êtes éligibles, vous pourriez avoir droit à des subventions d'aide d'accès à la propriété, le tout pouvant vous aider à économiser jusqu'à 10 000 $ en achetant une propriété ?

Hâtez-vous d'en profiter. Certains de ces programmes se terminent le 31 décembre 1982.

INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà pensé que le coût des loyers augmente sans cesse et que cet argent rapporte à un autre que vous ?

C'est un fait connu que la valeur d'une propriété s'accroit avec les années.

L'achat d'une propriété, ce n'est plus seulement un rêve, c'est un investissement intelligent.

SERVICE

Vous ne pouvez tout savoir. C'est pourquoi le représentant du TRUST GÉNÉRAL, LE MAÎTRE COURTIER, met ses connaissances et son expérience au service des acheteurs et ce, GRATUITEMENT. C'est lui qui vous dirigera vers les meilleures aubaines et qui vous renseignera sur les programmes de subventions.

Réaliser un rêve et faire un bon investissement, ce n'est pas si simple, le représentant du TRUST GÉNÉRAL est là pour vous aider, C'EST VOTRE AGENT, VOYEZ-LE.

TRUST GÉNÉRAL
Le Maître Courtier

EST DE MONTRÉAL
Repentigny 172, rue Notre-Dame 585-5441

RIVE SUD
Beloeil 527, boul. Laurier, Beloeil 467-1211
Boucherville 191, boul. Mortagne 655-6222
Brossard 7555, boul. Taschereau 656-0660
Longueuil 400, rue St-Charles ouest 651-9381
St-Bruno 1477, Roberval 653-8507
St-Hubert Place de la Mairie, 5950 boul. Cousineau 462-1880

LAVAL ET RIVE NORD
Place du Carrefour 2525, boul. Daniel-Johnson, Chomedey 687-6780
Duvernay 2860, boul. de La Concorde, suite 201 667-3333
Ste-Thérèse 198, boul. Labelle, suite 203 430-5545

ÎLE DE MONTRÉAL
Anjou 8001, boul. des Galeries d'Anjou, suite 231 (entrée portes poteau 18) 353-9942
Beaubien 7075, rue Beaubien est, Montréal 354-2950
Ahuntsic 10416, rue Lajeunesse, Montréal 382-8000
Mont-Royal 2360, boul. Lucerne, suite 1 735-6433

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Grande victoire pour M. Hatfield

Par son ampleur comme par son caractère imprévu, la victoire électorale que vient de remporter M. Richard Hatfield au Nouveau-Brunswick suscite l'étonnement et l'admiration. En pleine crise économique, alors que les électorats sont plutôt portés à détrôner leurs gouvernants, le premier ministre conservateur gagne un quatrième mandat et accroît sensiblement sa majorité à l'assemblée législative de Fredericton.

Phénomène fréquent dans notre régime électoral, il aura suffi d'un déplacement d'environ 3% des suffrages exprimés pour transformer la situation politique. Libéraux et conservateurs terminaient la course de 1978 nez à nez, chaque parti ayant recueilli 44.5% des voix et occupant un nombre presque égal de sièges, 30 et 28. Mardi, le PC de M. Hatfield porte ce pourcentage à 47% tandis que les libéraux glissent à 41.5%. Le NPD, en pleine ascension, gagne quatre points et demi au tableau des suffrages, passant de 6% à 10.4%. C'est un gain considérable dans une province où les sociaux-démocrates ont enfin réussi à faire élire un premier député. Au total, 81% des inscrits ont voté.

En termes de sièges, la conquête de M. Hatfield est plus spectaculaire. Il peut désormais s'appuyer sur 39 députés, neuf de plus qu'aux élections de 1978. Avec 18 sièges, les libéraux essuient une perte de 10 députés.

S'il apparaît parfois imprévisible et déroutant — on l'a constaté en particulier lors des conférences fédérales-provinciales — M. Hatfield est en revanche doué d'un sens politique peu commun et, dans sa conception des rapports entre francophones et anglophones, d'une propension certaine à l'équité. Ces qualités lui auront permis cette année de gagner la confiance de la communauté acadienne. Celle-ci, en particulier dans ses bastions libéraux du nord-est, a pour la première fois cette année appuyé les conservateurs. Il faut dire que M. Hatfield avait su recruter des candidats de langue française qui s'imposaient par le prestige et la valeur personnelle.

Le premier ministre s'est aussi distingué il y a trois ans en faisant voter une loi qui, pour la première fois dans une province, reconnaît le principe de l'égalité des deux groupes linguistiques. Soucieux de défendre les intérêts des francophones du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield a en outre appuyé les démarches constitutionnelles d'Ottawa en vue d'assujettir sa province aux mêmes exigences de bilinguisme officiel que celles qu'impose au Québec l'article 133. Pendant toute la durée du fastidieux débat sur le rapatriement de la constitution, M. Hatfield s'est presque toujours rangé du côté d'Ottawa. Cette position, que les autres provinces lui ont souvent reprochée, ne lui a pas fait perdre d'appui dans son royaume.

Il a convoqué à Chipagan récemment une grande réunion des représentants des divers milieux acadiens afin de mieux identifier les besoins de cette communauté. Il a donné son accord à la reconnaissance officielle de la fête des Acadiens, le 15 août. Il s'est porté au secours du quotidien *L'Évangéline* la semaine dernière. Il a fait campagne systématiquement dans le nord-est où sont concentrés les francophones. Il a compris que cette campagne serait surtout un duel de personnalités.

Pendant ce temps, le jeune leader libéral, M. Douglas Young, lui-même francophone, a négligé les Acadiens sur lesquels il croyait pouvoir compter. Il s'est plutôt efforcé de courtiser l'électorat anglophone. Il a perdu sur les deux tableaux. Les francophones ne lui ont pas encore pardonné sa participation à l'éviction de son prédécesseur, M. Joseph Daigle. En poste depuis six mois, M. Young n'aura pas réussi à exercer une influence déterminante, ni sur le parti libéral, ni sur la communauté acadienne, ni même sur les citoyens de langue anglaise.

Ainsi, et c'est encore une première au Nouveau-Brunswick, les Acadiens ne sont plus obligatoirement «rouges»: ils ont élu huit des leurs dans le camp de M. Hatfield, et un nombre égal chez les libéraux. C'est un signe des temps et une preuve de maturité.

Quant au Parti acadien, qui a subi un nouvel échec mardi, il semble évident à présent que les francophones ne souscrivent pas à son objectif ultime qui consiste à créer une 11e province regroupant les seuls Acadiens.

Michel ROY

On n'impose pas ses transports

Il va de soi que la commission parlementaire, réunie à Québec pour étudier la réforme de l'administration et du financement du transport en commun dans la région de Montréal, entendra tous les sons de cloche: 50 mémoires ont été déposés et devraient être défendus par des organismes divers. Mais dès les premières heures, on semblait faire l'unanimité, chez les élus représentant la majorité de la population concernée, sur un point: on n'aime pas du tout le projet gouvernemental suggéré.

Montréal le refuse; le président de la Communauté urbaine le modifie considérablement; Laval considère qu'il n'en a pas besoin. Il n'y a que la rive sud, beaucoup moins populeuse, qui l'accepte.

Ce n'est que la semaine prochaine que l'on pourra porter un jugement d'ensemble sur la qualité des suggestions et des opinions présentées au ministre des Transports, M. Michel Clair. Mais déjà, il faut se demander ce que peut devenir une réforme quand elle est refusée par ceux qu'elle touche principalement.

C'est vrai qu'il faut ce que l'on aime bien appeler, ces temps-ci, une certaine «rationalisation» des transports en commun; c'est vrai qu'il faut en distribuer les coûts de la façon la plus équitable possible; c'est vrai qu'il faut la participation du gouvernement de Québec pour parvenir à ces fins. Le problème, c'est que, chaque fois que Québec veut apporter un peu de «rationalisation», il veut y prendre plus de place. Présentement, on assiste à cette étrange opération dans les affaires culturelles, dans l'éducation et dans les transports.

De plus, quand Québec entreprend une réforme, il transforme en profondeur, totalement et radicalement. On est témoin du phénomène dans les trois secteurs cités. Il est donc normal que ceux qui ont détenu, pendant un certain temps, certains pouvoirs avec un certain succès, voient venir l'ombre québécoise avec inquiétude. La politique interventionniste du gouvernement prive, ou peut priver, les gouvernants à d'autres paliers de pouvoirs qu'ils jugent les leurs.

Pourtant, la proposition gouvernementale est valable. Elle s'appuie sur une évidence: la responsabilité politique est demeurée diffuse dans le domaine des transports en commun, ce qui engendre une inégalité dans le partage des coûts et des obligations parmi les divers groupes desservis. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il faille taxer davantage les automobilistes pour les obliger à prendre les transports en commun: la société n'est pas aussi simple ni aussi docile. Il est normal que l'usager défraie la moitié de ce que coûte le moyen de transport qu'il emploie; il est également normal que l'automobiliste paie une partie de ces transports en commun, puisque toute la population paie pour les autoroutes. Mais un nouveau partage peut se faire sans forcer les volontés de ceux qui veulent bien collaborer.

Que les élus s'entendent entre eux, que les contribuables aient droit de parole, que les responsabilités et les charges soient mieux définies: tous seront d'accord.

Pas besoin, pour cela, de tout défaire, tout refaire et imposer une structure gouvernementale dont personne ne veut.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Jean Pellerin

L'intégrisme va-t-il triompher en Égypte?

Le nouveau président de l'Egypte est en selle depuis maintenant une année, et il semble qu'on ait tout lieu de se demander de quel bois il se chauffe au juste.

La presse internationale avait fait de Anouar el-Sadate une sorte de génie: l'homme fort et courageux qui avait osé faire la paix avec Israël, le raïs débonnaire qui avait écarté la menace que fit, un moment, peser sur l'Ouest son prédécesseur, le général Gamal Abdel Nasser.

L'assassinat, le 6 octobre 1981, de celui qu'on a surnommé «l'homme de la paix» a été perçu à l'étranger comme un accident de parcours dû à une bande d'illuminés isolés et sans audience. Le nouveau président, de son côté, fut immédiatement perçu comme le digne successeur de Sadate, le continuateur de son oeuvre, l'homme le mieux qualifié pour poursuivre la modernisation de l'Egypte et parachever une oeuvre de réconciliation nationale si bien amorcée.

Certains indices commencent à brouiller cette image idyllique. Il appert que l'Egypte n'a pas de Sadate une opinion aussi flatteuse que celle que s'est faite de lui la presse internationale. Il appert également que les assassins du grand homme ne sont pas les illuminés insignifiants qu'on croit, mais plutôt les violents interprètes d'une réprobation populaire longtemps contenue. Bref, il appert que Moubarak ne se révélera pas le continuateur fidèle d'une oeuvre que les masses égyptiennes n'ont pas, autant que nous, eu lieu d'apprécier.

L'Egypte est un pays musulman qui, comme la Turquie l'Atatürk et l'Iran des Pahlavi, subit les contrecoups d'une libéralisation jugée trop rapide, libéralisation que le clergé et les masses musulmanes considèrent comme une atteinte grave à la morale et aux traditions de l'Islam. Le pays est à la croisée des chemins, entre le libéralisme et l'intégrisme.

Nasser avait fait de l'oeil à la Russie communiste; Sadate, de son côté, s'était employé à courtiser les Etats-Unis capitalistes. Aucune de ces deux démarches n'eut pour effet d'améliorer sensiblement le sort économique de l'Egypte. Aussi, les générations montantes prêtent-elles une oreille plus qu'attentive aux appels d'un clergé musulman qui, inspiré par l'action de Khomeiny, prêche le retour aux sources vives de l'Islam.

A la lumière de ce contexte, le comportement du président Moubarak paraît plutôt nébuleux. Certes, l'homme n'a pas permis que les assassins de Sadate échappent au poteau d'exécution, ce qui a bien servi son image internationale. Mais il a libéré quantité d'intégristes reliés au complot, ce qui a redoré son blason aux yeux d'une partie importante de la population égyptienne. Il a également libéré les huit évêques et les treize prêtres coptes qu'avait fait emprisonner Sadate, ce qui aura un peu calmé les alarmes d'une importante minorité copte, mais il maintient en détention le pape Chenouda III, chef spirituel des quelque vingt millions de coptes d'Egypte, du Soudan, d'Ethiopie et d'ailleurs, ce qui n'est pas pour déplaire aux intégristes musulmans. De plus, cette détention arbitraire est d'autant moins risquée que l'Occident ne fait pas attention à ce genre d'accroc aux droits de l'homme.

Ceci ne veut sans doute pas dire que le président Moubarak est de tout coeur du côté des intégristes musulmans, mais l'ambiguïté de son comportement indique qu'il résiste, beaucoup moins que Sadate, à leurs pressions.

L'intégrisme marque donc des points. Il se peut même que les lois islamiques entrent en vigueur ce mois-ci en Egypte. Ces lois vont fournir à l'Islam un puissant instrument de prosélytisme. Elles seront extrêmement contraignantes. On entend éventuellement couper la main aux voleurs, lapider les adultères, pendre les apostats, etc. Comportant plus de 3,000 articles, ce code serait incorporé à la constitution et ferait seul autorité.

Les coptes d'Egypte — 20% de la population — s'opposent farouchement à ce que cet ensemble de lois islamiques soit incorporé à la constitution du pays, laquelle stipule que «tous les citoyens sont égaux devant la loi, nonobstant leur race, origine, langue, religion ou croyance».

Plusieurs dispositions des lois islamiques vont à l'encontre des principes chrétiens, et sont en contradiction avec la déclaration internationale des droits de l'homme dont l'Egypte est signataire. M. Selim Naguib, président de l'Association copte canadienne du Québec, estime que l'application de ces lois réduira la minorité copte d'Egypte à vivre en marge de la société égyptienne, privée de tous ses droits de citoyen.

Une pensée affreuse effleure l'esprit. Et si c'était pour faciliter l'entrée en vigueur de ces lois discutables que Moubarak maintient à l'écart le plus autorisé et le plus gênant des porte-parole des coptes en Egypte...?

La réforme du régime de rentes

2) Assurer la compatibilité avec le régime du Canada

Actuaire montréalais, attaché à la maison Hébert, Le Houillier et Associés, l'auteur a été cadre supérieur et sous-ministre des Affaires sociales jusqu'en 1978. Dans cet article, dont la première tranche a paru hier, il examine le projet de réforme du régime de rentes du Québec.

PAR CLAUDE GARCIA

La mise sur pied du Régime des rentes du Québec est survenue au moment où les neuf autres provinces, de concert avec le gouvernement fédéral, décidaient de mettre sur pied un Régime de pensions équivalent à celui du Québec. Même si, au cours des années, il y a eu des amendements qui ont eu comme conséquence de rendre les deux législations légèrement différentes, on ne peut pas parler jusqu'à maintenant de différences fondamentales entre les deux régimes.

La réforme que propose M. Denis Lazure a comme conséquence de rendre les deux régimes fondamentalement différents. Aussi, c'est avec beaucoup d'étonnement que l'on se rend compte qu'il n'a aucune intention de procéder de concert avec les autres provinces et le gouvernement fédéral dans la réforme de cette législation fort importante. En effet, il n'est nullement question d'entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral ou avec les autres provinces sur cette quesiton. Le calendrier législatif qu'il propose ne prévoit d'ailleurs pas la possibilité de le faire. Il compte tenir une commission parlementaire au cours de l'automne et faire adopter la législation avant la fin de 1982.

Une telle démarche démontre que le ministre n'a pas analysé l'impact de ses décisions sur les ententes de transférabilité qui existent à l'heure actuelle et sur les impôts payés par les Québécois.

En vertu de l'entente de transférabilité qui existe à l'heure actuelle, un Canadien d'une autre province qui déménage au Québec à l'âge de 55 ans et qui continue à demeurer au Québec jusqu'à l'âge de la retraite, recevra toute sa rente de retraite du Régime de rentes du Québec. La rente lui sera payée en fonction de la loi du Québec mais le coût en sera partagé entre le Régime de pensions du Canada au prorata des cotisations versées par le bénéficiaire à l'un et l'autre de ces régimes. Une telle entente, très rare entre différents régimes de sécurité sociale, est évidemment possible dans la mesure où les régimes sont équivalents.

En vertu de la réforme proposée par le ministre, il est évident que le Régime de rentes du Québec deviendrait fort différent du Régime de pensions du Canada, si cette réforme était adoptée sans aucune négociation.

Le Régime de pensions du Canada accepterait-il de payer une partie de la rente de préretraite qui deviendrait payable à celui qui, ayant déménagé au Québec à l'âge de 55 ans, deviendrait admissible à une rente de préretraite à l'âge de 60 ans? Le Régime de rentes du Québec assumerait alors seul le coût de cette prestation même si ce bénéficiaire n'avait cotisé que cinq ans au Régime de rentes du Québec. Par contre, le Québécois qui, à l'âge de 55 ans quitterait le Québec pour aller travailler dans une autre province, n'aurait pas droit à cette rente de préretraite puisque la législation du Régime de pensions du Canada ne la prévoit pas.

Il est évident que l'on n'aurait pas d'autres choix que de dénoncer l'entente de transférabilité actuelle, entente peut-être unique en son genre. Il faudrait lui substituer une entente différente qui obligerait les bénéficiaires à réclamer leurs prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec lorsqu'ils ont cotisé à l'un et l'autre des régimes.

À l'heure où le gouvernement somme les régimes privés de retraite de prévoir plus de transférabilité, il apparaît pour le moins paradoxal que le ministre responsable de cette sommation pose lui-même des gestes qui ont comme conséquence de rendre plus complexe la transférabilité entre les régimes publics.

En vertu de la réforme proposée, le ministre envisage d'avancer à 60 ans l'âge de retraite du régime. Le montant que la rente qui serait payable serait de l'ordre de 600$ à 700$ par mois. Cette préretraite serait disponible à

suite à la page A 7

Au secours de Ste-Jeanne-d'Arc

M. Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales

Monsieur,

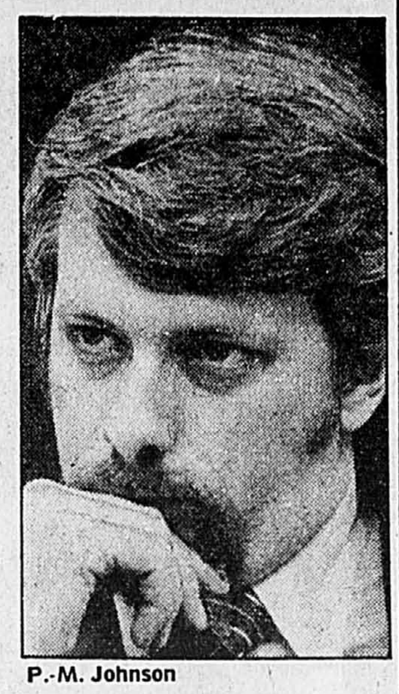
Depuis une dizaine d'années, des femmes réclament l'humanisation des soins de périnatalité, devenus très interventionnistes et impersonnels. Certains couples démissionnent et rentrent accoucher à la maison. D'autres gagnent de mini-batailles: ils refusent qu'on leur impose certaines interventions devenues routinières, accouchent dans la salle de travail et, récemment, dans des chambres dites de naissance...

En 1980... l'Association pour la Santé publique du Québec organise un colloque sur l'humanisation des soins en périnatalité, «Accoucher ou se faire accoucher», pour répondre aux nouvelles demandes des femmes. Autant au niveau local que régional, les couples et les professionnels de la santé, exception faite des médecins, y participent en grand nombre. Des femmes de différents milieux s'y découvrent des insatisfactions autant que des besoins communs. D'une manière générale, les revendications vont dans le sens d'une diversification des possibilités et d'une démédicalisation de l'accouchement. Les femmes veulent reprendre le contrôle de leur accouchement.

Les revendications sont exposées dans le rapport-synthèse publié dans le Bulletin de l'ASPQ, d'octobre 81, vol. 5 no 1 (disponible au CRSSS). Parmi celles-ci les femmes demandent «que soient développées des possibilités alternatives à l'accouchement actuel en milieu hospitalier (sic). Notamment qu'on mette sur pied des maisons de maternité.

Des effort d'humanisation des soins périnataux sont tentés ici et là, par exemple à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, où l'équipe d'obstétrique a montré un changement réel autant au niveau de l'attitude vis-à-vis des femmes qui viennent y accoucher qu'au niveau de l'organisation physique du département. On y trouve un personnel respectueux des demandes et des besoins de chaque couple.

Le ministre des Affaires sociales a fait pavenir au printemps un avis officiel de fermeture de l'hôpital. Ce que l'administration de Ste-Jeanne-d'Arc refuse. Si le département d'obstétrique de l'hôpital doit fermer, que restera-t-il aux couples qui cherchent un équilibre entre le grand centre hospitalier et l'accouchement à la maison? (On sait que la fermeture de cinq autres C.H. est imminente.) Il serait plus que temps que les personnes concernées aux Affaires sociales aillent plus loin que la consultation et mettent enfin sur pied de réels mécanismes d'humanisation des soins.



P.-M. Johnson

Plusieurs groupes de femmes se sont réunis pour élaborer un projet concret de maison de naissance tel que proposé lors du colloque d'avril 80. Elles y voudraient à la fois un milieu physique adéquat (appareils techniques et personnel compétent pour répondre aux éventuelles complications), une ambiance familiale (choix des personnes présentes, parents, amis...) et un rapport plus personnel avec les différents intervenants (possibilité d'intervenants différents selon le choix des couples, sage-femme, acupuncteur).

Il serait opportun de profiter de l'occasion qui se présente à Ste-Jeanne-d'Arc qui, d'une part refuse la fermeture de son département d'obstétrique et d'autre part, représente un milieu propice à la création d'une maison de naissance. Il serait en effet moins coûteux d'utiliser les structures déjà existantes. Et sûrement plus facile d'y faire participer un personnel déjà sensibilisé. Nous demandons donc au ministre Johnson de maintenir la vocation actuelle de l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de transformer le département d'obstétrique en maison de maternité.

Le Centre de Santé des Femmes du Quartier (16 boul. St-Joseph est) coordonne l'élaboration du projet de maison de maternité, qui serait une première en Amérique du Nord. D'ailleurs d'autres projets similaires sont à l'étude dans les régions de Hull, Trois-Rivières et Québec. Les personnes qui se sentent concernées par le projet peuvent y participer en faisant parvenir des lettres d'appui soit à leur député, soit au ministre des Affaires sociales.

Suzelle BEAULIEU
pour Conscience-Naissance
5581, 3e Avenue, Montréal

suite de la page A 6

ceux qui souffrent d'un certain niveau d'invalidité. On ne sait pas encore toutefois quels seront les critères retenus pour définir l'état d'invalidité.

Cette proposition est coûteuse puisque selon les estimations effectuées par les actuaires du gouvernement, elle nécessite une augmentation du taux de cotisation de 1,0% à elle seule. Ceci présuppose des déboursés additionnels d'environ 400 millions de dollars par année. De tels déboursés à l'intention des personnes âgées de 60 à 64 ans se traduiront par une réduction des déboursés du gouvernement fédéral au titre du programme d'allocation au conjoint. Je ne suis évidemment pas en mesure de calculer de façon précise quel serait le niveau des économies du gouvernement fédéral à ce titre mais elles seront certainement très importantes.

Qu'une rationalisation des programmes de sécurité du revenu amène une réduction des déboursés du gouvernement fédéral pour les faire supporter davantage par les régimes d'assurance publics n'a en soi rien de répréhensible. Ce qui est répréhensible ici toutefois, c'est que les citoyens du Québec seront appelés à débourser 400 millions de dollars de plus à l'intention des personnes âgées de 60 à 64 ans au Québec et seront appelés aussi par leurs impôts fédéraux, à continuer de financer le programme d'allocation au conjoint dans les neuf autres provinces du Canada. Au moment où les Québécois sont les plus taxés des Canadiens, il m'apparaît absolument impensable d'augmenter encore le fardeau. C'est pourquoi le gouvernement ne doit pas entreprendre cette réforme sans obtenir un consensus des autres provinces du Canada, consensus requis pour maintenir le parallélisme entre le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada.

Conclusion

Le Québec est déjà la province canadienne qui met le plus ses contribuables à contribution au titre des impôts, 30% de plus que la province qui arrive au deuxième rang selon une étude récente. Est-il réaliste de devenir également la province qui exigera le plus de ses citoyens au titre des cotisations au Régime public d'assurance-retraite, surtout dans la conjoncture actuelle où le Québec est la province qui perd le plus d'emplois? Il ne faut pas oublier que la réforme de régime de rentes n'apporte rien de plus à ceux qui sont en chômage puisque, par définition, seuls les travailleurs peuvent cotiser à de tels régimes.

La réforme du Régime de rentes doit s'inspirer d'un contrat social d'une génération de Québécois à l'autre. Il faut absolument s'assurer qu'on a les moyens de se payer le Régime de rentes qu'on veut se donner. Autrement nous demanderons aux Québécois qui travaillent aujourd'hui de payer des rentes qui ne pourront leur être payées lorsque eux deviendront bénéficiaires à leur tour.

Aussi il importe que les Québécois sachent exactement ce que va leur coûter la réforme proposée, non seulement en 1985 ou 1987, mais aussi en 2000 et 2020. Le coût du régime actuel, sans aucune modification, sera de 9,0% de la masse salariale en 2030, sans compter le coût de la Sécurité de vieillesse. Si on augmente inconsidérément le fardeau, restera-t-il des personnes au Québec pour payer les rentes de ceux qui prendront leur retraire dans vingt, trente ou cinquante ans?

Il ne sera pas possible de faire des réductions rétroactives de rentes comme on se propose de le faire avec les salaires des syndiqués du secteur public. Les retraités qui auront pris leur retraire d'ici l'an 2000 auront le temps de mourir avant qu'on s'aperçoive qu'on n'a plus les moyens de payer les rentes promises.

Rente de 388$ US

** Le dernier paragraphe du premier article de Claude Garcia sur le régime de rentes du Québec, publié le 13 octobre, a par inadvertance été amputé. Comme il permet d'établir une comparaison éclairante avec la rente versée aux Etats-Unis, il nous a paru important de le publier.*

Si l'on compare maintenant les nouveaux retraités québécois avec leurs confrères américains, on constate que les Américains qui ont pris leur retraite au cours des trois premiers mois de l'année 1982 ont eu droit à une rente de 388$ US. Si l'on ne tient pas compte du taux de change, le Québécois qui prend sa retraite a donc droit à une rente qui est de 13% supérieure à celle de son confrère américain.

EN VRAC

Civisme et fonctionnarisme

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
4060 ouest, rue Sainte-Catherine
Montréal

Monsieur, Madame,

Lors des derniers mois, j'ai dû me rendre trois fois au bureau d'assurance-chômage. Chaque fois, plusieurs personnes étaient en ligne d'attente, **debout**. Une fois, j'ai dû faire la file pendant plus d'une heure. J'ai remarqué qu'il y avait des personnes âgées et des femmes enceintes qui devaient faire la file comme moi. Certains venaient pour s'inscrire à l'assurance-chômage, mais plusieurs ne venaient que pour une formalité: porter un papier manquant à la demande, remettre une formule, etc...

La dernière fois, un membre du personnel a eu la bonne idée de vérifier auprès des gens qui étaient en file d'attente, ce qu'ils venaient faire. En un rien de temps celà a réduit la file d'attente de moitié: plusieurs personnes n'avaient pas besoin de rencontrer les préposés au service informatisé.

Je veux donc faire la suggestion suivante: qu'il y ait une personne à l'accueil, personne que tous auraient à rencontrer en premier lieu. Elle pourrait donner les informations, recevoir les pièces manquant à un dossier, vérifier si c'est nécessaire de rencontrer les préposés à l'informatique: en fin de compte, faire la même chose que faisait le préposé à l'accueil sur la rue Galt, où nous allions.

Cette personne pourrait, en même temps, nous informer des différentes étapes que nous aurons à franchir. C'est important de le savoir. La dernière fois, quelqu'un a fait la queue pendant plus d'une demi-heure. Lorsqu'il a su de la préposée à l'informatique qu'il devait refaire la file d'attente une deuxième fois après avoir rempli sa formule, il a déchiré la formule, engueulé vertement la préposée et est parti choqué, renonçant à l'assurance-chômage.

Chaque fois que j'ai fait la ligne d'attente, je me suis senti humilié, avec l'impression qu'on faisait tout pour nous écoeurer, pour compliquer les choses.

Gérald GUIMOND
Montréal

Gourmandise des nantis

Ainsi donc, la FAS (Fédération des Affaires sociales) s'achenime, comme on devait s'y attendre, vers un débrayage illimité et illégal. Ces gros, gras et bien nantis par rapport aux salariés du secteur privé, en veulent encore plus! Déjà passablement scandaleuses d'un simple point de vue social, leurs revendications et leur intransigeance font dresser les cheveux sur la tête des dizaines de milliers de chômeurs en quête d'un hypothétique travail.

De plus, se servir des malades, des retraités et des handicapés comme levier afin de faire céder un gouvernement qui, pour une fois, se conduit avec une sagesse qui aurait dû l'animer bien avant, relève d'une inconscience qui participe beaucoup plus de la pathologie que d'une simple cécité sociale (...)

Le contexte économique actuel exige du gouvernement qu'il ne se contente plus de ses habituelles tactiques: quelques jours de débrayage, grâce auxquels il économise suffisamment pour ensuite satisfaire aux demandes des travailleurs, Quelle courte vue de la part de nos élus, qui se retrouvent, quatre ans plus tard avec, sur les bras, des problèmes engendrés par leur propre incurie! C'est ce qui arrive quand le gouvernement succombe à la tentation des retombées électorales plutôt qu'aux rigueurs d'une bonne gestion.

Cette grève que la FAS s'apprête à déclencher est illégale, que le gouvernement agisse comme on doit agir avec les contrevenants: congédiement sur le champ de tous ceux qui ne se présenteraient pas au travail et leur remplacement par ceux qui en chômage ne cracheront pas sur des conditions de travail déjà fort généreuses. Pas besoin de diplômes longs comme le bras pour prodiguer attention et prévenance aux malades pour un préposé; quant aux actes réservés aux détenteurs de certains diplômes (infirmières, psychologues,...) ils pourront être posés par les détenteurs de ces diplômes qui se cherchent désespérément du travail. Bien sûr, une telle attitude n'ira pas sans quelques inconvénients; toutefois, le problème sera réglé une fois pour toutes. D'ailleurs, il ne faudrait pas exagérer les problèmes qu'engendreraient une telle façon de faire; ils seront peu de chose en comparaison avec ceux engendrés par quelques semaines de grève illégale où les seuls cadres assurent le fonctionnement de l'établissement.

Jacques MEUDON
chômeur, Anjou

La J.O.C. entend reprendre vie

A 16 ans, 20 ans ou 22 ans, il y a plus ou moins longtemps, toi, jeune ouvrier, ouvrière, tu as été pris au coeur et aux tripes, par un Mouvement: «La jeunesse ouvrière catholique» (JOC).

Tu étais, la plupart du temps, chômeur des années 30, ou ouvrier, ouvrière exploité. Avec les autres jocistes et ensemble, tu t'es instruit, sans même aller à l'école; tu t'es affiné culturellement, sans passer par des studios; tu as fait du conditionnement physique sans «moniteur», car c'est **toi,** tu t'en rappelle, qui a popularisé le mot «loisir» par des actes dans le milieu.

Je suis moi-même une ancienne jociste de l'année 1932 et si je m'adresse à toi, c'est parce que les jeunes ouvriers d'aujourd'hui sont pris avec les mêmes problèmes et, figures-toi qu'il y a ici, à Montréal, un groupe de jeunes jocistes qui ont le même idéal que nous avions.

Pendant les années de prospérité passées, les jeunes ont pensé qu'ils pourraient se débrouiller seuls; ils viennent de comprendre et ils se sont mis à la tâche. Aujourd'hui, malgré le syndicalisme avancé, les jeunes qui travaillent sont encore dans la même situation que nous avons connue jadis. C'est bien vrai qu'il n'y a rien de réglé une fois pour toutes dans la société.

Ces jeunes, dont plusieurs sont des chômeurs (tout comme autrefois), se sont unis pour fêter dans la mesure de leur possible le 50e anniversaire de la J.O.C canadienne. Ils ne savent pas où aller te chercher mais ils mettent tout leur espoir dans ta réponse pour assister à cette fête.

Nous qui avons tout reçu de la J.O.C. nous sommes aujourd'hui, en quelque sorte, les «bourgeois de la classe ouvrière». Serons-nous aussi des «capitalistes» qui auront tout reçu sans payer d'intérêts? (...).

Sois au rendez-vous le 6 novembre, au sous-sol de l'église St-Louis-de-France, pour une journée d'étude de loisirs de rencontre et d'encouragements. Renseignes-toi à: J.O.C. nationale, 685 boul. Décarie, St-Laurent, Qué. H4L 3L3, tél. 514-748-8023.

Lévica LAVERGNE
Montréal

Des fleurs à Mme Lily Tasso

«Si tous les gars du monde voulaient se donner la main...» Esplanade II, un projet «au boutte»! Un projet? Que dis-je! Une réalisation! Fragile, peut-être, mais néanmoins formidable!

Formidable, parce qu'elle implique un tas de gens hétéroclites: handicapés, cadres de la C.E.C.M., personnel de chez «Lucie-Bruneau», prisonniers prêts à soixante-dix heures d'entrainement, personnel du pénitencier, et j'en passe!

Oui, il a fallu des efforts et du temps. Ecole désaffectée, réaménagée pour dix-huit personnes très handicapées, prisonniers et prisonnières à recycler, préparer les mentalités des locataires à cette nouvelle approche, etc.

J'espère que tous les sceptiques, tous les «anti-prisonniers», tous les pessimistes à outrance seront confondus. Et un bravo supplémentaire à madame Lily Tasso de LA PRESSE! C'est là une preuve éclatante que les journaux ne racontent pas «que» des mauvaises nouvelles!

Renault GAUDET
Repentigny



Lysiane Gagnon

Le dernier des polémistes

Quel indice révélateur de l'essouflement intellectuel de notre société que de voir que l'événement politico-littéraire de l'automne soit la publication des vieux articles d'un ancien leader politique qui est, si je ne m'abuse, bien engagé dans la quarantaine... cela dit, bien sûr, indépendamment de la qualité de l'homme et de l'oeuvre.

Où sont les nouveaux penseurs politiques? Ceux qui ont 20 ans, 30 ans? Pourquoi, exception faite de quelques publications de type communautaire, écrivent-ils si peu?

On dira — et c'est d'ailleurs fort vrai — que les éditeurs ne les sollicitent pas et que les media d'information restent la chasse-gardée de la génération qui se trouve, intellectuellement parlant, «au pouvoir». Mais n'était-ce pas également le cas dans les années 60? Les éditeurs, si ma mémoire est bonne, n'étaient pas plus dynamiques qu'aujourd'hui (probablement moins en fait), et les media n'étaient pas davantage aux mains des jeunes... Et pourtant, les contestataires d'alors — Bourgault par exemple — brisaient les barrières, ruaient dans les brancards et s'exprimaient partout.

Mais tout était si différent... à commencer par cette donnée, si capitale et qu'on oublie trop quand on parle de la jeunesse des années 80: dans les années 60, ceux qui ruaient dans les brancards, ils avaient les moyens de le faire. Ils avaient un emploi, un bon emploi dans le genre de ceux que réservait aux jeunes diplômés une société en pleine expansion économique, et à défaut d'un emploi, la perspective d'en trouver un à leur convenance, le jour où ils décideraient de se ranger.

Et la conjoncture, comme les enjeux politiques, étaient si totalement différents qu'on pouvait plus facilement qu'aujourd'hui prôner des solutions globales et collectives. Les jeunes, aujourd'hui, sont revenus de bien des catéchismes et ce n'est pas moi qui vais les en blâmer. Je regrette simplement d'avoir si peu l'occasion de les lire.

•••

Ces ***«Ecrits polémiques»*** de Pierre Bourgault, dont le premier tirage, me dit-on, serait déjà épuisé, sont à offrir d'abord à tous ces jeunes à qui le système scolaire n'a guère enseigné l'histoire. Ils y trouveront, dans un format attrayant (des articles courts et vivants), de l'information sur l'émergence du mouvement indépendantiste et le romantisme effervescent de ces années-là.

C'est toutefois une information impressionniste, très subjective et bien partielle, dans la mesure où ce livre est une collection d'articles épars, déjà publiés ici et là, dans la mesure aussi où toute cette rétrospective est marquée par un narcissisme envahissant: les événements politiques vus par Bourgault tournent le plus souvent autour de lui-même et prennent le reflet de ses états d'âme et de son cheminement personnel, et sous la plume de son ancien président, l'histoire du Rassemblement pour l'Indépendance nationale se confond avec la sienne, comme s'il avait été seul en scène.

Un exemple: en racontant, dans des pages d'ailleurs fort émouvantes, la dissolution du RIN, Bourgault oublie un fait capital et déterminant, soit que le RIN n'avait pas le choix car de toute façon ses militants les plus sérieux l'auraient déserté au profit du PQ, et il serait vite devenu un groupuscule de marginaux. Le grand mérite de ceux qui l'ont sabordé a été de sentir que le RIN se devait de mourir en beauté, pour ne pas ternir l'idéal qui avait nourri tant de gestes gratuits et bénévoles. Mais Bourgault préfère laisser croire que le RIN aurait pu survivre et changer le cours de l'histoire. Rien n'est moins sûr.

Mais quel style! Ce magnifique tribun maîtrise aussi l'art de la formule écrite, bien que la rhétorique des premiers écrits puisse rebuter le lecteur de 1982. (C'est pourtant ainsi, à coup d'effets oratoires, qu'on redessinait le monde à ce moment-là.) A lire absolument, ne serait-ce que pour la beauté de la prose des deux protagonistes: l'échange entre Bourgault, jeune et fervent néophyte du RIN, et André Laurendeau, tiraillé entre ses vieilles fidélités nationalistes et les doutes de sa maturité.

«Pourquoi faut-il, demande le premier, que de génération en génération, on ne puisse se transmettre que la somme des défections? Les séparatistes, pas plus que les autres citoyens, ne se préparent, comme vous dites, d'amères désillusions: vous leur avez finement mâché les vôtres, et maintenant nous essayez de les en nourrir...».

Et l'autre de répondre: «M. Bourgault nous accusait hier de n'avoir plus «la foi». Il veut dire que nous n'avons pas la sienne. Mais de même que je ne saurais lui reprocher d'être jeune, de même a-t-il tort, peut-être, de nous tenir rigueur d'avoir deux fois son âge. Sans doute il ne l'entend pas dans un sens aussi strictement mathématique: moi non plus, du reste. Je veux dire qu'il serait dommage d'avoir vécu tant d'années sans avoir rien appris... Notre correspondant affirme que le séparatiste est réaliste, et c'est nous qui ne le serions plus. Or, il confond ici réalisme et logique...».

•••

Comme Laurendeau avait raison d'affirmer que la principale caractéristique de l'option indépendantiste c'était d'être non seulement «claire et stimulante» mais surtout «logique»! On voit fort bien s'articuler cette logique parfaite — mais peut-être justement trop parfaite, trop abstraite —, à relire le plaidoyer indépendantiste des premiers temps... lequel, d'ailleurs, n'a guère changé, car sur le fond sinon dans le style et la stratégie, le PQ n'a fait que reprendre l'argumentation qui avait été développée par le RIN et il n'y a pas eu de renouvellement depuis.

Cette logique pure qui, à la lumière de l'actualité politique, paraît à certains égards dépassée — ou plutôt *parallèle* dans un *ailleurs* presque irréel —, les écrits de Bourgault l'illustrent d'autant plus qu'il a l'art d'aller à l'essentiel sans s'embarrasser de nuances, sans se préoccuper des détails, et en s'appuyant sur une documentation souvent restreinte. Tel est d'ailleurs l'art du polémiste. Un art dont on constate, à lire ces textes qui tranchent tellement avec la prose terne et aseptisée qui foisonne partout, qu'il est à peu près disparu chez nous, après avoir été si longtemps — dès la naissance des tout premiers journaux jusqu'au début de l'ère *sociologisante* — l'une des traditions les plus vivaces du Canada français...

Mais on aimerait bien que la prochaine fois, M. Bourgault nous donne un livre, un vrai. Un recueil d'articles déjà publiés ailleurs sent toujours le réchauffé.

SOLDE DE LIQUIDATION
ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% DE RABAIS



SUR DE MAGNIFIQUES
PLAFONNIERS LUSTRES ET LAMPES
TIFFANY
DE PREMIÈRE QUALITÉ
FAITE À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ

ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR NOËL

MORRIS a obtenu l'inventaire entier de LA FAILLITE DE «LA MAISON DE LAMPES TIFFANY INC.» une des plus importantes compagnies au Canada à fabriquer des lampes Tiffany suspendues, Tiffany de table, de pièces électriques et de panneaux de verre finis au plomb, et elle tient à liquider des centaines de ces lampes à des prix SPÉCIAUX. Venez nous visiter dès aujourd'hui à notre Centre d'éclairage et choisissez la vôtre parmi la plus vaste sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (Valeur jusqu'à 10$ sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille, et tant qu'il y en aura).

MORRIS 9172, boul. St-Laurent
(entre Legendre et Chabanel)
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h (ou sur rendez-vous)
STATIONNEMENT GRATUIT
Une autre compagnie canadienne appartenant entièrement à G. G. Morris

LIQUIDATION

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (fermé le samedi)
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

ANNONCES CLASSÉES
Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h 285-7111
Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 285-7205
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

LANCEMENT D'UNE VOITURE BIEN PROPORTIONNÉE, LA MERCURY MARQUIS

NOBLE ET RACÉE

Bien peu de voitures contemporaines à cinq places, de format et de prix comparables, offrent autant de confort et de luxe.

Ce n'est là qu'un des aspects remarquables de la nouvelle gamme Marquis. La nouvelle Marquis confirme hors de tout doute l'engagement de Mercury en termes de qualité et de progrès technologique dans les domaines de l'aérodynamisme, de l'électronique, du rendement et du confort.

Tout est calme et serein dans une Marquis: les bruits de l'extérieur en sont bannis.

Si la route n'est pas de velours, ne craignez rien. Ses amortisseurs à gaz perfectionnés et sa suspension magnifiquement améliorée se chargent de l'aplanir. Harmonieusement proportionnée, d'une grande sûreté aérodynamique, c'est la voiture contemporaine conçue pour l'avenir.

Détendez-vous maintenant dans les sièges inclinables "Twin Comfort" offrant un support lombaire. Sous vos pieds, une épaisse moquette de 16 onces, et tout autour, l'élégance tranquille de tradition chez la Marquis. Admirez le volant de luxe à quatre branches et les commandes montées sur la colonne de direction. La précision incomparable de la direction à crémaillère vous permettra de vous faufiler sans peine dans la circulation.

Plus de problème de stationnement avec cette nouvelle voiture si bien proportionnée! Un seul coup d'oeil à la carrosserie élancée et fine de la nouvelle Marquis vous convaincra sans aucun doute, c'est vraiment du "métal noble". La nouvelle Marquis. Un superbe modèle de qualité, caractéristique de toutes les Mercury 1983.

Laissez la LN7 maîtriser le route. Permettez à l'excellente qualité et à la remarquable efficacité de la Lynx de vous dérider. Admirez la Capri délicieusement envoûtante. Faites plaisir à toute la famille avec une voiture épatante: la Zéphyr et enfin, prenez la place qui vous revient dans la nouvelle Grand Marquis pour une performance de grand luxe. Technologie de pointe, consommation d'essence remarquable et lignes racées, des qualités qu'on retrouve dans toutes les voitures Mercury.

Allez voir un concessionnaire Mercury dès aujourd'hui et entrez dans l'ère de l'aérodynamisme. LN7 • Lynx • Capri • Zéphyr • Marquis • Grand Marquis

LES MERCURY, DES ROUTIÈRES EXCEPTIONNELLES MISES À VOTRE PORTÉE.

MERCURY

MERCURY LA QUALITÉ PASSE AVANT TOUT.

Certains accessoires illustrés peuvent être livrés moyennant supplément.

Les inondés de Longueuil dédommagés à 60 p. cent

■ Le conseil municipal de Longueuil a décidé, lundi soir, de clore le dossier des inondés du 1er septembre 1980 en dédommageant ceux-ci à 60 p. cent des pertes réelles.

GERMAIN TARDIF

Dans une résolution adoptée au cours d'une réunion qui s'est poursuivie jusqu'aux petites heures de la nuit et qui était la dernière avant les élections municipales du 7 novembre, le conseil a stipulé que les inondés recevront tous un versement initial équivalant à 35 p. cent des dommages réels tels que calculés par la ville d'ici trois mois. Le reste viendra par la suite.

Cette décision a fait suite à une manifestion de près de deux heures par une centaine des quelque 570 inondés, dans la salle du conseil, manifestation qui a donné lieu à de vifs échanges.

Le montant des dommages attribuables auxpluies torrentielles, qui avaient causé des inondations dans les sous-sols par engorgement des conduites d'égout, est évalué à environ $2 millions, ce qui veut dire que la ville s'attend à verser quelque $1,2 millions de dédommagement.

Les sinistrés, qui avaient formé un front commun et qui tentaient d'obtenir au moins 65 p. cent, ont fini par accepter l'arrangement, mais non sans maugréer.

Le conseil a d'autre part décidé par résolution de participer au programme provincial Corvée habitation créé pour faciliter l'accès à la propriété et encourager une reprise de la construction.

Ce programme prévoit des subventions municipales pouvant aller jusqu'à $1,500 pour une maison unifamiliale, et jusqu'à $2,000 pour une multifamiliale, le tout payable en trois versements annuels.

Pollution

Au cours de la même soirée, un groupe de citoyens de la rue Normandie, dont les résidences se trouvent dans le voisinage de l'établissement Héroux-Bombardier, se sont plaints de la pollution de l'air et du haut niveau du bruit provenant de cette entreprise.

La ville avait plus tôt été saisie de ce problème amené par la fermeture de l'usine de Saint-Jean, ce qui a incité la compagnie à agrandir celle de Longueuil.

Les autorités municipales avaient porté le dossier à l'attention du ministère de l'Environnement, lequel, après études et expertises, demandait à la firme de voir à l'installation, dans un délai qui n'a pas été révélé, d'un système d'épuration pour empêcher les émanations dues à l'emploi d'acide chromique dans le procédé anti-rouille.

Quant à la pollution par le bruit, le ministère attend la fin de travaux de pavage effectués sur la propriété de la compagnie pour procéder à des expertises.

Décès du juge Guy Mathieu à St-Jérôme

■ Le juge Guy Mathieu, de la Cour supérieure du Québec, est décédé mardi, à Saint-Jérôme. Il était âgé de 57 ans.

Admis au Barreau du Québec en 1951, le juge Mathieu avait été élevé à la magistrature en 1969.

Il laisse dans le deuil son épouse et deux enfants.

AKAI • TECHNICS • SANYO • AUDIO-TECHNICA • TELEC • RCA • TDK • PANASONIC • HITACHI • INTELLIVISION • CERWIN • PIONEER

J.M. SAUCIER Électronique Ltée.

Les photos et les dessins de cette annonce peuvent légèrement différer des modèles en vente.

1 MILLION $ DE MARCHANDISE À VOUS OFFRIR DANS LES MARQUES LES PLUS RÉPUTÉES, À DES PRIX COMPÉTITIFS

AKAI — Table tournante modèle APB21, semi-automatique, avec cartouche magnétique. PRIX SAUCIER $99.95

Technics — Table tournante modèle SLB202, semi-automatique avec cartouche magnétique. PRIX SAUCIER $149.95

500 TABLES TOURNANTES à partir de... $87.50

HITACHI — Magnétophone à cassette stéréo avec dolby, au métal, modèle 1983. à partir de PRIX SAUCIER $149.97

AKAI — Magnétophone à cassette stéréo au métal, avec dolby, modèle 1983. PRIX SAUCIER $199.97

Technics — Table tournante modèle SLD 3, entraînement direct, automatique, servo-circuit de contrôle. PRIX SAUCIER $199.95

Technics — Table tournante modèle SLQ3, au quartz, entraînement direct, automatique, servo-circuit de contrôle. PRIX SAUCIER $149.97

450 MAGNÉTOPHONES À CASSETTES, avec métal et dolby à partir de... $149.97

AKAI — Magnétophone à cassette modèle CSF9, stéréo, dolby, au métal. PRIX SAUCIER $227.97

Technics — Magnétophone à cassette, entraînement direct, 3 têtes, dolby au métal. PRIX SAUCIER $399.97

AKAI — Amplificateur modèle AMU22, 56 watts RMS TOTAL. PRIX SAUCIER $167.97

Technics — Récepteur modèle 401, 100 watts RMS TOTAL. PRIX SAUCIER $347.97

Technics — Amplificateur modèle SUV4 Classe A-1, 110 watts RMS TOTAL. PRIX SAUCIER $347.97

Technics — Amplificateur modèle SUV3 nouvelle classe A avec 80 watts RMS et Syntonisateur STS2 nouvelle classe A. Les 2 pour PRIX SAUCIER $599.97

AKAI — Amplificateur modèle AM003 76 watts RMS et Syntonisateur modèle AT03 Le 2 pour PRIX SAUCIER $439.95

Radio portatif modèle JTR T216, am-fm cassette stéréo à 2 haut-parleurs. PRIX SAUCIER $99.95

Radio Holiday modèle 7940, am-fm cassette avec égaliseurs 2 bandes. PRIX SAUCIER $174.95

AKAI — Radio modèle AJ 435 am-fm 2 ondes courtes, cassette MW 4 bandes stéréo. PRIX SAUCIER $187.50

PIONEER — Radio Pioneer modèle SK 400 PRIX SAUCIER $229.97

AKAI — Écouteurs Akai modèle ASE7. PRIX SAUCIER $19.95

CASSETTES modèle C-90 minutes, boîte de 12. PRIX SAUCIER $1.89 ch.

RADIO am-fm portatif à partir de $27

Câble-sélecteur à commande à distance JERROLD 400. Pouvant recevoir jusqu'à 50 chaînes. $115

Convertisseur Phillips sans fil modèle CTC1 $115

Convertisseur Phillips $49.95

Recepteur 50 Watts RMS PRIX SAUCIER $147.50

AKAI — ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:
• Récepteur stéréo Citizen 6330, 50 watts RMS
• Table tournante Akai modèle ABP21, semi-automatique avec cartouche magnétique
• 2 haut-parleurs Akai modèle CWT33
PRIX SAUCIER $399.97

Technics — ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:
• Recepteur modèle SA-401, 110 watts rms
• Table tournante modèle SLB 202, semi-automatique avec cartouche magnétique
• 2 haut-parleurs Technics modèle SBL 300, 120 watts rms
PRIX SAUCIER $699.97

GRAND CHOIX DE JEUX VIDÉO TELS QUE: ATARY de Mattel — INTELLIVISION de Mattel — BALLY — ODESSEY 2 PAR PHILLIPS — LEISURE TIME

AKAI — ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:
• Amplificateur modèle AMU 22, 56 watts RMS
• Syntonisateur Akai modèle ATK110
• Table tournante Akai modèle AFB 21, semi-automatique avec cartouche magnétique
• 2 haut-parleurs Akai modèle CWT33, 2 voies, 100 watts RMS TOTAL
PRIX SAUCIER $549.97

Technics — ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:
• Amplificateur Technics modèle SUV2, 80 watts RMS TOTAL
• Syntonisateur Technics modèle STS1 am-fm
• Table tournante SLB202 avec cartouche magnétique
• 2 haut-parleurs Technics modèle SB2020, 120 watts RMS TOTAL
PRIX SAUCIER $749.97

KENWOOD — ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:
• Recepteur modèle KR-720, 80 watts RMS TOTAL
• Table tournante Technics modèle SLB262 semi-automatique avec cartouche magnétique
• 2 haut-parleurs Akai modèle CWT33, 160 watts RMS
• CABINET INCLUS
PRIX SAUCIER $599.97

PIONEER — ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:
• Amplificateur Pioneer modèle SX 400, 40 watts
• Table tournante Pioneer modèle PL2, semi-automatique, avec cartouche magnétique
• Magnétophone à cassette modèle CT 320 dolby, avec métal, recherche musicale
• 2 haut-parleurs modèle CL70 à 3 voies, 80 watts total
PRIX SAUCIER $699.97

VASTE STATIONNEMENT GRATUIT • CES PRIX S'APPLIQUENT SUR ACHAT COMPTANT SEULEMENT

Heures d'ouverture: Lun. au Merc.: 9h30 à 17h30. Jeu. et Ven.: 9h30 à 21h. Samedi: 10h à 17h.

10090, ST-LAURENT MÉTRO SAUVÉ Entre Sauvé et Fleury 389-3541 389-3542

1+1=3 PLUS D'INFORMATIONS SAMEDI

DALL AS

L'as dans votre jeu, c'est notre vol Service Connaisseur vers Dallas/Fort Worth tous les jours. Et vers Houston aussi.

Dallas/Fort Worth
Départ Arrivée
10h00 14h45 tous les jours.
15h45 19h44 sauf le samedi.

Houston
Départ Arrivée
07h20 11h40 tous les jours.
15h45 20h58 sauf le samedi.

SERVICE CONNAISSEUR

Prêt-à-partir pour le succès.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada

La police «riposte» aux vols par effraction

Les policiers du district 33 de la police de la Communauté urbaine de Montréal, entreprendront d'ici quelques jours, une vaste campagne de sensibilisation de la population au chapitre des vols par effraction.

RAYMOND GERVAIS

Cette opération qui porte le nom de code « riposte » et qui se tiendra du 17 au 30 octobre, vise deux objectifs: sensibiliser les résidants du centre-ville à se protéger contre les vols par effraction ainsi que faire échec à ce genre de crimes en accentuant les patrouilles préventives et en multipliant les visites policières d'inspection sécuritaire dans les commerces du district.

Selon l'agent Jean-Claude Potvin, les statistiques du Service font état d'une recrudescence de vols par effraction durant les deux dernières semaines du mois d'octobre et ce, depuis les deux dernières années. Les policiers espèrent donc réussir à ramener à des proportions plus conservatrices, le nombre de cambriolages dans les commerces et résidences du secteur durant ce temps de l'année.

Afin d'inciter les gens à mieux se protéger, les policiers du poste 33 seront disponibles à répondre aux questions de la population lors d'un rencontre organisée qui se tiendra les 25 et 26 octobre dans le sous-sol de l'église Sainte-Marguerite- Marie, au 2020 de la rue Bordeaux. Différentes brochures seront alors disponibles gratuitement et un film sera projeté.

La section de la prévention du crime de la police de la CUM fournira également lors de ce kiosque du matériel susceptible de décourager les voleurs d'entrer dans son domicile ou commerce. On pourra notamment voir différents types de serrures sécuritaires disponibles sur le marché. Un kiosque d'information sera ouvert de 10 heures à 22 heures.

Par ailleurs, les policiers du poste 31 ont lancé il y a plusieurs semaines une opération similaire qui porte le nom « torpille » et qui vise essentiellement les mêmes buts.

Miracle Mart

INTELLIVISION

Découvrez Intellivision le jeu vidéo fascinant!

L'appareil principal Intellivision au fini simili bois élégant représente le nec plus ultra des jeux vidéo grâce à une étonnante variété d'effets sonores, de musique et de couleurs allant des sports aux combats de l'espace. Comprend deux commandes manuelles à 16 positions qui permettent de déplacer les objets dans toutes les directions.

Ord. 399.95

368.88



Avec cartouche Astro Smash offerte en prime!

valeur de 38.88



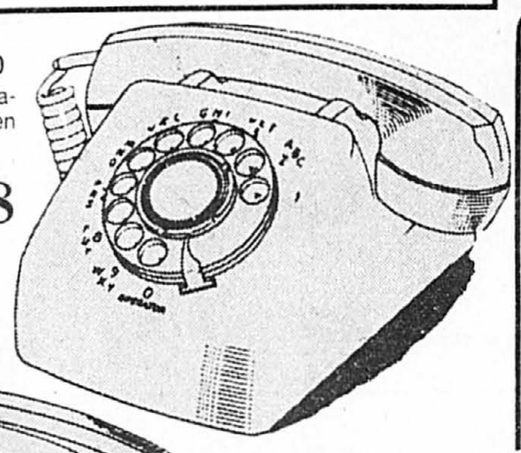
Nous avons en magasin toute une gamme de cartouches Intellivision pour plaire à tous les goûts. Les prix varient entre 38.88 et 44.88.

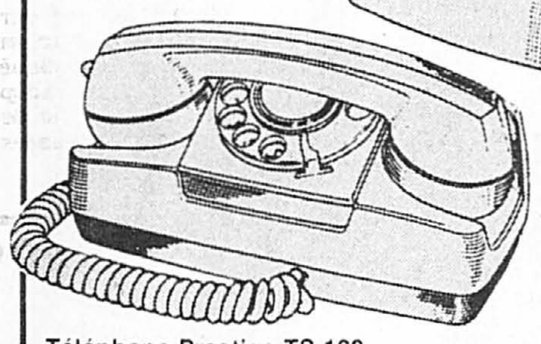
Téléphone Northern 500

Téléphone standard avec cadran à roulette. Disponible en brun et ivoire.

Ord. 49.95

39.88





49.88

Téléphone GTE Starlite

De style compact contemporain avec cadran à roulette. Ord. 59.95

Téléphone Prestige TS 100
(Non illustré)

Téléphone mural de style attrayant avec cadran à touches.

Ord. 39.95 **29.88**

SHARP

EL 220

Calculatrice d'usage général avec 3 clés de mémoire et coupe-circuit automatique.

Ord. 12.95 **9.88**



Calculatrice Sharp EL 1188S imprimante

Calculatrice de poche à affichage au crystal liquide et imprimante à 8 chiffres et mémoire.

Ord. 49.95 **39.88**

Excellent achat!



329 Métrique (non illustrée)
Calculatrice de poche à fonction de conversions métriques.
Ord. 24.95 **19.88**

509A Scientifique (non illustrée)
Calculatrice format carte de crédit à 8 chiffres avec 32 fonctions scientifiques.
Ord. 26.95 **24.88**



Objectif zoom Image MCC 28-80 mm avec livret de coupons-rabais de $25 en prime!
Objectif zoom compact à commande unique et verre traité multi-couches. Ord. 199.95

148.88

valable jusqu'au 16 oct. '82

Dépêchez-vous! Il ne reste que 2 jours!

Objectif grand-angle 28 mm F/2.8 avec livret de coupons-rabais de $25 en prime!
Objectif compact pour prises de vue à l'intérieur et pour les paysages. Ord. 99.95

68.88





Flash électronique Image CZ 65 avec livret de coupons-rabais de $25 en prime!
Flash automatique compact avec réflecteur zoom orientable. Ord. 69.96

IMAGE **58.88**

Economisez en choisissant le film Image avec développement compris.			
Film Image et développement photo ordinaire		Film Image a développement compris	Vous economisez
110-24	14.28	**7.99**	6.29
135-24	14.48	**7.99**	6.49
135-36	18.98	**10.99**	7.99

Faites ample provision de piles alkalines Duracell!

- paquet de 4 piles format "AA" "C" ou "D"
- paquet de 2 piles 9V

Ord. jusqu'à 7.98

4.99 pqt



Liquidation

Téléviseurs noir & blanc de marques Sanyo et Candle.
Ord. 119.95

98.88

Jusqu'à **40%** *de rabais*
sur les sacs à accessoires

Jusqu'à **25%** *de rabais*
sur les trépieds

En vente dans tous les magasins Miracle Mart

Maintenant en montre la collection d'automne

ERNEST



Profitez de nos spéciaux

Jusqu'à **25%** de rabais sur complets, vestons sports, paletots.

Choix incomparable de **pantalons** signés Cardin, Dior. Cacharel et Ernest, etc.

24.98 à 69.98

Superbe collection de **chemises et chandails**

10% à 33% de rabais

Collection superbe de **Cuir/Suède/Peau de mouton** à des prix très avantageux

Pour t'habiller avec finesse passe voir

ERNEST

- Place Versailles 352-3940
- Carrefour Laval 687-2378
- 1223 Ste-Catherine ouest (angle Drummond) 842-8767
- Place Vertu 337-1414
- Promenades St-Bruno 461-0006

AU SEUIL DU SUBCONSCIENT
par Mgr Edouard Jetté

Après quarante ans de recherches discrètes, cet évêque québécois a décidé de démystifier certains phénomènes où le subconscient atteint des résultats étonnants: radiesthésie, transmission de pensée, guérisons, etc.

Il explique sa méthode, et prouve que tout le monde a des aptitudes pour la radiesthésie et possède la capacité de guérir, en usant de patience et de discernement.

128 pages **$4.95**



LECTURES POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE SOI



DECOUVREZ VOTRE PERSONNALITE ET VIVEZ PLUS HEUREUX
par le docteur Yvan Léger, psychiatre

Ce qui importe, pour vivre heureux, c'est de bien se connaître soi-même. La connaissance de soi est en effet la condition essentielle du bonheur, car elle nous permet d'évaluer notre comportement.

Voici un excellent ouvrage de vulgarisation qui vous permettra de découvrir votre type de personnalité: schizoïde, compulsif, dépendant, etc., et de savoir pourquoi et de quelle façon vous réagissez au monde qui vous entoure.

200 pages **$5.95**

LES MERVEILLEUSES POSSIBILITES DE VOTRE SUBCONSCIENT
par Roger Foisy

La lecture de cet ouvrage vous aidera à entretenir en vous un climat d'équilibre et d'accueil favorable à la reconnaissance du bonheur et à sa sauvegarde... Bien plus qu'un traité, ce livre est un guide vivant, nourri de faits, et dont chaque page apporte la réponse à quelques questions.

144 pages **$4.95**



COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE
Nouveau service rapide et efficace
285-6984

Économisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTER-CARD et le tour est joué. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9h à midi.

BON DE COMMANDE

Veuillez me faire parvenir le(s) livre(s) dont le titre est marqué d'un crochet:

	Prix régulier	Prix abonnés
☐ Au seuil du subconscient	4,95$	3,95$
☐ Découvrez votre personnalité	5,95$	4,75$
☐ Les merveilleuses possibilités de votre subconscient	4,95$	3,95$

No d'abonné: .....

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ( ) ou mandat ( ) payable aux Éditions La Presse, Ltée. Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement:

MASTER CARD NO .....

VISA NO .....

À retourner aux:
Éditions La Presse, Ltée
7, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K9

NOM: .....

ADRESSE .....

VILLE ..... PROV .....

CODE POSTAL ..... TÉL .....

Montant ci-joint: $.....



Jour du Dominion: le débat tourne à l'émotivité au Sénat

■ OTTAWA — Il y avait la Ligue monarchiste du Canada, l'Ordre des Filles de l'Empire, la Société Royale du Commonwealth et l'Union baptiste de l'Ouest du Canada.

Tous ces groupes ont témoigné hier devant un comité du Sénat pour se prononcer contre le Bill C-201, un projet de loi qui vise à changer le nom de la fête du premier juillet pour le Jour du Canada au lieu de Jour du Dominion.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Plusieurs des interventions ont tourné à l'émotivité et certains parmi ceux qui veulent garder le «Dominion Day» voient dans le changement un complot pour détruire le Canada lui-même.

«Encore une fois, pour faire plaisir au Québec, nous abandonnons nos traditions historiques et notre héritage», a déclaré Mme Laura Sabia, vice-présidente de la Société Royale du Commonwealth.

Pour elle, le rejet du Jour du Dominion sera perçu au Canada anglais comme une autre concession au Québec. Mme Sabia, qui fut déjà candidate pour le Parti conservateur, voit dans ce geste une «manoeuvre typique du Parti libéral pour changer une tradition canadienne».

Les déclarations de Mme Sabia ont fait réagir vivement le sénateur Martial Asselin, lui-même un Conservateur. «De tels arguments enlèvent beaucoup de crédibilité au témoin», a-t-il dit.

Le Bill C-201 a été adopté en juillet dernier par la Chambre des Communes alors qu'une poignée de députés étaient présents seulement. Les trois lectures du projet de loi, procédure obligatoire pour voter une loi, ont été adoptées en cinq minutes. Mais au Sénat, c'est une toute autre histoire et la question est devant le comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

Un autre membre de la Société Royale du Commonwealth, le major-général B. J. Legge, a fait référence à la campagne de désstalinisation par Kroustchev en Russie et à l'écrasement du syndicat Solidarité en Pologne pour qualifier le geste qu'Ottawa s'apprête à poser contre la Fête du Dominion.

L'ex-sénateur Eugene Forsey, un éminent juriste, est venu témoigner également pour que le premier juillet garde son ancien nom. Basant son argumentation sur l'histoire, il a affirmé: «Dominion est un mot canadien qui n'évoque pas d'esprit de colonialisme ni d'infériorité par rapport à la Grande-Bretagne».

Plus tard, la Ligue monarchiste du Canada est venu dire: «La pensée qui désire détruire le concept de la Fête du Dominion est la même pensée qui risque de détruire le Canada lui-même, car elle déteste les valeurs et les traditions du Canada».

Un membre francophone de la Ligue monarchiste, M. O'Neil Smith, a indiqué que ce mouvement comptait 300 Québécois dans ses rangs.

Le ministre Serge Joyal, le conseil consultatif canadien du multiculturalisme et le conseil des organismes nationaux ethnoculturels ont été les seuls à témoigner devant le comité du Sénat en faveur du changement de nom .

Parmi ceux qui ont fait des commentaires hier, les sénateurs libéraux Goldenberg, Bird et Lapointe ainsi que les conservateurs Flynn et Asselin se sont prononcés pour le Jour du Canada. Lang et Bell, du Parti libéral, et le Conservateur Donahue sont contre.

Après les audiences du comité, les sénateurs se prononceront en deuxième lecture sur le Bill C-201. Le leader de l'Opposition au Sénat, M. Jacques Flynn, a indiqué que dans son parti le vote sur cette question serait libre, c'est-à-dire que chacun se prononcera selon ses convictions personnelles et non d'après la ligne du parti.

Hier, plusieurs ont fait allusion au fait que ce débat sur le Jour du Dominion rappelait la fameuse querelle sur le drapeau canadien dans les années soixante.

Une contravention pour monsieur le ministre

■ QUEBEC (PC) — Un agent de stationnement de la Sûreté municipale de Québec a déposé hier à 13h16 une contravention dans le pare-brise de l'automobile du président du Conseil du Trésor, le ministre Yves Bérubé.

Le véhicule du ministre, une Renault-30 immatriculée 100M141, était stationnée illégalement en face de l'édifice du Conseil du Trésor, rue Conroy, sur la colline parlementaire.

Interrogé par la Presse canadienne, le chauffeur du ministre, M. Pierre Dugas, a reconnu qu'il devra assumer lui-même les frais de la contravention, soit $10.

Le chauffeur du ministre gare toujours le véhicule le plus près possible de l'édifice afin d'éviter au ministre une longue marche.

La contravention déposée sur le véhicule de M. Bérubé porte le numéro A-389124 et a été remise par l'agent de stationnement S013 qui conduisait l'auto-patrouille immatriculée GM-25219.

RELANCE DE MIRABEL

Peu de progrès ont été réalisés

■ OTTAWA (PC) — Deux mois après l'annonce par le gouvernement fédéral d'un plan de relance de l'aéroport, peu de progrès ont été effectués quant à l'augmentation souhaitée du transport de fret à Mirabel.

DENIS LESSARD

«Jusqu'ici, tout ce que l'annonce d'août a procuré à l'aéroport, c'est le retour d'Air Lingus avec un vol de cargo DC-8 par semaine» a soutenu hier M. Rubin Ginsberg, directeur de l'aéroport.

Toutefois, en entrevue hier, M. Ginsberg s'est dit confiant que l'aéroport, longtemps sous-utilisé, «cessera d'être un cul-de-sac» et pourra doubler son volume de fret manutentionné de 80,000 à 160,000 tonnes d'ici un an.

«On sent déjà un regain d'intérêt pour Mirabel chez les compagnies», a-t-il ajouté, soulignant que des transporteurs japonais et luxembourgeois avaient réclamé plus d'informations sur les nouvelles dispositions.

Au début d'août, le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, au terme d'années de tergiversations fédérales, annonçait la décision d'Ottawa de ne procéder à aucun transfert de vol de Dorval en faveur de Mirabel, aéroport largement déficitaire.

Epargne de $24 millions

En revanche Ottawa mettait en place un programme destiné à consacrer la vocation de Mirabel pour le tansport de fret comprenant un train de mesures destinées à inciter de nouveaux transporteurs à atterrir à Mirabel.

Ainsi tout en réduisant les frais d'atterrissage, le fédéral permettait un dédouanement pour le fuel destiné aux avions qui, en passant par Mirabel, pourront faire le plein d'un carburant exempt de taxes fédérales et provinciales.

«C'est là le point central de la proposition d'Ottawa, cela représentera quelque $24 millions d'épargne pour les compagnies en un an», a dit hier M. Ginsberg, rappelant que ce n'est probablement pas avant janvier prochain que la mesure pourra être appliquée.

Fin du cul-de-sac

«Ca ne dépend pas du gouvernement, il faudra attendre que les compagnies terminent leurs contrats d'approvisionnement en pétrole et aussi songer à un pipeline entre les raffineries et l'aéroport», d'ajouter M. Ginsberg.

En outre, les transporteurs internationnaux sont à mettre en place le système pour transporter les passagers en transit entre Toronto et Mirabel, ce qui aura pour conséquence de renforcer les liens entre Mirabel et le reste du pays.

«Bien sûr ça implique une baisse du trafic pour quelques transporteurs canadiens, mais cela veut surtout dire que Mirabel cessera d'être le cul-de-sac qu'il était auparavant», de dire M. Ginsberg.

«Ce qui est malheureux, c'est que la décision d'Ottawa est survenue à un moment où la situation est très dure dans le secteur de l'aviation», a-t-il dit.

De son côté, bien qu'aucune date précise n'ait été déterminée, le géant américain du transport aérien Flying Tiger a indiqué qu'il était intéressé à passer par Mirabel, ce qui pourrait amener cinq nouveaux vols-semaine entre Montréal et Chicago pour la marchandise.

RÉFORME DU FONDS DE PENSION

Une diminution de $100 000 à $300 000 pour l'élu-type

■ QUEBEC — Le nouveau régime de pension pour les députés de l'Assemblée nationale représente une diminution variant de $100 000 à $300 000, selon qu'il s'agit d'un député d'arrière-banc ou d'un ministre, par rapport à l'actuel régime.

C'est là l'un des éléments majeurs du projet de réforme de la loi de l'Assemblée nationale qui sera soumis aux libéraux au cours des prochaines heures et qui sera débattu en commission parlementaire la semaine prochaine, a appris, de sources sûres, LA PRESSE, hier.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

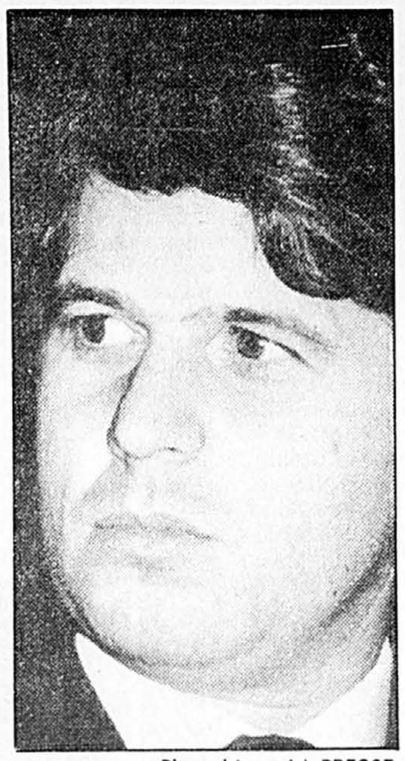
Le premier ministre Lévesque a dévoilé lui-même les grandes lignes de cette réforme en profondeur à ses députés mardi soir. Brutal retour au travail après le long week-end de l'Action de Grâces!

Les députés ont appris que ce projet, piloté par le leader parlementaire du gouvernement, Jean-François Bertrand, aurait pour conséquence, s'il devait être adopté tel quel, de faire baisser leurs revenus de $18 000 par année. Au lieu d'avoir droit à $63 000 en salaire et en bénéfices marginaux, ils devraient se contenter de $45 000 par année.

Et c'est particulièrement dans le fonds de pension que le projet gouvernemental sabre le plus. On coupe de moitié. Le nouveau régime, qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1983, prévoit que, dorénavant, les prochains élus devront patienter, comme le commun des mortels, jusqu'à l'âge de la retraite avant de commencer à toucher leur premier chèque de retraités. Cependant, les députés à la retraite soumis à l'actuel régime de pension, comme Claude Charron et Lucien Lessard, ne perdent pas leurs droits acquis; ces deux ex-ministres péquistes reçoivent autour de $30 000 par année du gouvernement pour dorer leur retraite.

On estime que ce changement signifie une perte, par rapport au régime actuel, de $300 000 pour un ministre ayant huit ans de service et de $100 000 pour un simple député comptant le même nombre d'années de service. Ce «manque à gagner» s'explique du fait que les retraités de l'Assemblée nationale ne pourront plus, comme c'est le cas présentement, toucher des chèques de pension pendant une moyenne de vingt ans, mais plutôt pendant cinq, six ou sept ans.

Par ailleurs, le nouveau régime introduit une autre nouveauté: une indemnité de départ d'un mois de plein salaire par année de service ou une prime de réinsertion au milieu du travail. Cette dernière formule garantirait à un député sans emploi 80% de son salaire pendant la première année après son départ, et 50% de son salaire pendant la deuxième année.



Photothèque LA PRESSE
Jean-François Bertrand

Bien des députés trouveront la pilule amère, notamment les péquistes, qui se sont ni plus ni moins enfermés, depuis leur arrivée au pouvoir en 1976, dans une logique voulant que tant qu'il subsisterait des injustices salariales dans notre société ils renonceraient à ajuster leur propre salaire à celui de hauts fonctionnaires accomplissant des tâches comparables aux leurs ou encore à celui des députés fédéraux.

Ainsi, ils trouvent particulièrement douloureuse cette dégringolade dans leur régime de pension d'autant plus que celle-ci n'est pas compensée par des ajustements de salaires.

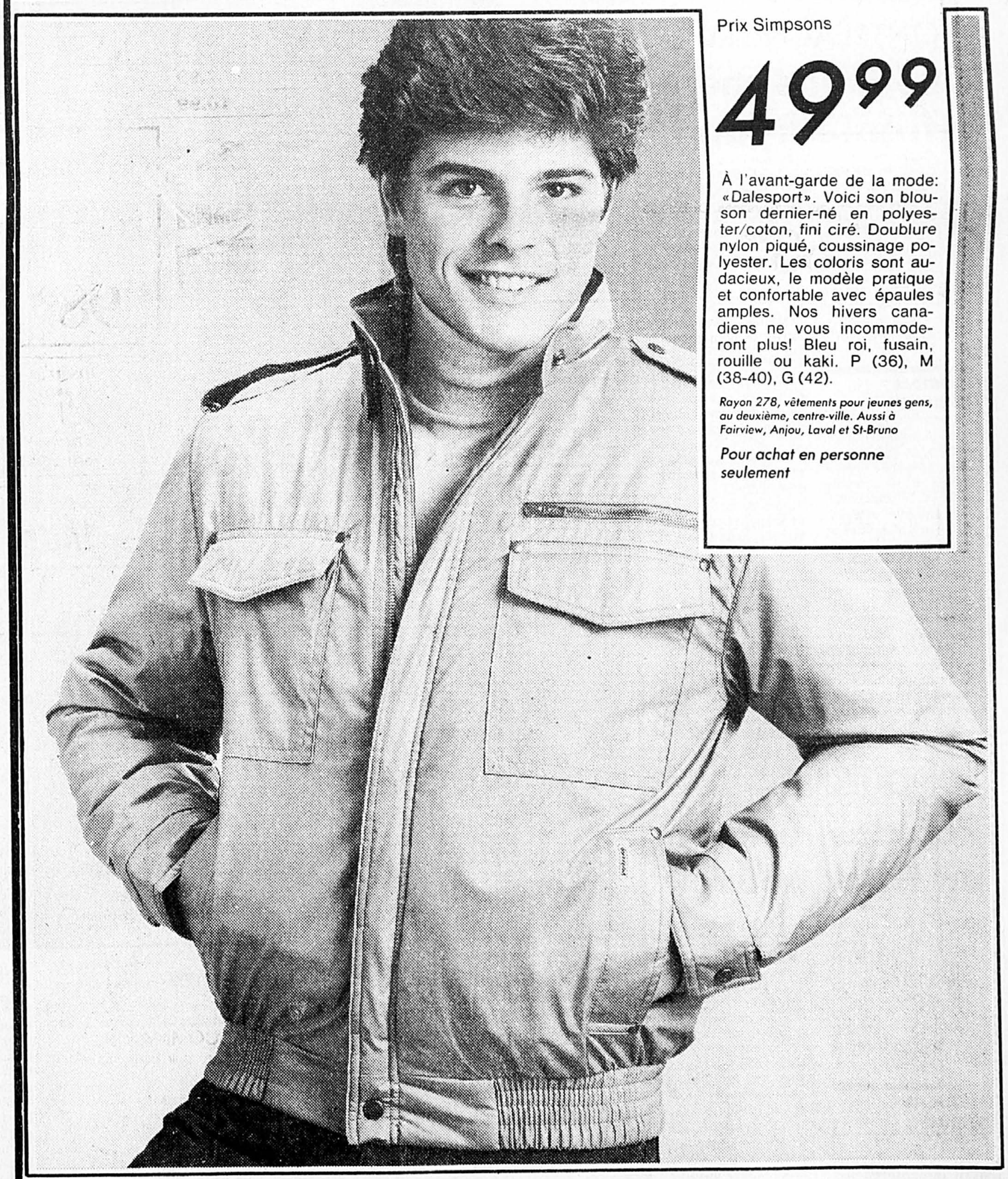
En ce moment, un député touche $35 096 par année (ce qui n'inclut pas le montant forfaitaire de $7 500 pour les dépenses). Le premier janvier 1983, il verra son salaire gelé jusqu'à la fin du mois de mars, après quoi il aura une augmentation de 6% pour les neuf mois suivants.

En janvier 1984, le projet de loi fait état d'une augmentation de salaire possible qui serait comparable à la moyenne de celles versées sur le marché du travail, s'il y a lieu.

La semaine prochaine, en commission parlementaire, les députés débattront de cette délicate question qui les touche tous de près, ils pourront revenir sur le sujet plus tard en Chambre, mais le gouvernement a déjà indiqué sa ferme intention de faire adopter cette réforme avant la fin de la session, soit avant les vacances du temps des Fêtes.

1872 1982

Blouson «Dalesport» — 49,99 seulement... pour contrer l'inflation



Prix Simpsons
49,99

À l'avant-garde de la mode: «Dalesport». Voici son blouson dernier-né en polyester/coton, fini ciré. Doublure nylon piqué, coussinage polyester. Les coloris sont audacieux, le modèle pratique et confortable avec épaules amples. Nos hivers canadiens ne vous incommoderont plus! Bleu roi, fusain, rouille ou kaki. P (36), M (38-40), G (42).

Rayon 278, vêtements pour jeunes gens, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement

Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION.

LA MAIRIE DE DOLLARD

Cournoyer ne se présente pas

■ L'ex-ministre du Travail dans le cabinet Bourassa, M. Jean Cournoyer, n'aura pas fait une très longue carrière en politique municipale. Au terme de son premier mandat à la mairie de Dollard-des-Ormeaux, il a décidé de se retirer pour laisser la place aux autres. Sans le dire expressément, mais sans le nier, M. Cournoyer tentera un retour à la politique provinciale.

FLORIAN BERNARD

Entre-temps, la décision de Jean Cournoyer de ne pas solliciter un renouvellement de mandat à la mairie de Dollard-des-Ormeaux a déclenché une course aux candidats en vue du scrutin du 7 novembre prochain. Quatre membres du conseil, MM. Rick Leckner, Jacques Lafontaine, Ed. Janiszewski et Gerry Weiner ont décidé de créer un nouveau parti politique mucicipal qu'ils ont baptisé, non sans humour, les Citoyens pour un Dollard renouvelé! L'allusion à la crise économique est évidente.

Elle devient encore plus frappante dans la traduction anglaise du nom du parti, Citizens for a better Dollard!

Celui qui sera candidat à la mairie pour le «Dollard renouvelé», M. Gerry Weiner, membre du conseil depuis une vingtaine d'années, a d'ailleurs choisi le thème des taxes et des dépenses publiques comme principal cheval de bataille. Il s'en est particulièrement pris à la CUM qui, selon lui, dépense de plus en plus en consultant de moins en moins. Le manifeste publié par les Citoyens pour un Dollard renouvelé souligne, dans la liste de ses objectifs: « Promouvoir et organiser des groupes de pression auprès de la CUM et du gouvernement provincial dans le but d'alléger le fardeau inacceptable de l'impÔt foncier et exercer un contrÔle rigoureux sur les dépenses municipales».

Des adversaires péquistes

Même si Jean Cournoyer ne sera pas dans la lutte, l'équipe de Gerry Weiner aura de l'opposition. Plusieurs militants péquistes de Dollard-des-Ormeaux ont signalé leur intention de créer un parti et de présenter une équipe complète de candidats le 7 novembre prochain. Ils ont encore une dizaine de jours pour le faire.

Dollard-des-Ormeaux est l'une des villes du West-Island où la population francophone a connu la hausse la plus importante depuis quelques années. D'à peine 20 p.cent qu'elle était il y a dix ans, elle dépasse maintenant 35 p. cent. La population globale est de 40 000 personnes.

Environ 97 p. cent des citoyens sont des petits propriétaires individuels. Il n'y a aucun parc industriel à Dollard-des-Ormeaux, de sorte que les taxes foncières sont très élevées. Le candidat à la mairie, M. Gerry Weiner, a l'intention d'étudier le projet de création d'un parc industriel s'il est élu le 7 novembre.



L'heure est aux huîtres

■ Les huîtres sont partout. On les trouve sur la Place Jacques-Cartier, où un écailler s'est installé à la française, avec ses ardoises pour indiquer les prix. Samedi prochain, on pourra même en déguster gratuitement, au marché Atwater, si on se rend en éliminatoire au concours d'ouvreur d'huîtres. Ce concours commencera à 11h30, pour cinq catégories d'amateurs, hommes, femmes, jeunes de 10 à 16 ans, âge d'or, célébrités et journalistes. Le juge en chef sera un grand champion de Caraquet, M. François Blanchard, et le président d'honneur M. Paul Boutet, animateur radiophonique. Les simples spectateurs pourront profiter d'une distribution de livrets de recettes. Un message enregistré donne les détails de ce concours au 872-2030, le centre d'information sur les marchés de la ville de Montréal.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

MONTRÉAL-NORD

Une jeune mère affronte Ryan

■ Une mère de famille de 37 ans, Suzel Hébert-Godin, qui n'a jamais touché à la politique de près ou de loin, sera candidate à la mairie de Montréal-Nord le 7 novembre prochain et mènera la lutte contre Yves Ryan, au pouvoir depuis près de 20 ans.

FLORIAN BERNARD

Cette femme qui a 6 enfants et qui demeure à Montréal-Nord depuis 25 ans a décidé de se lancer dans l'action politique municipale pour diverses raisons, dont la nécessité, selon elle, de rétablir un climat démocratique dans une ville où il n'y a plus d'opposition depuis des années. Mais elle se lance également en politique parce que les femmes hésitent à briguer des postes au plan local.

Sous l'étiquette d'un nouveau parti, l'Action locale et municipale, et avec un programme à saveur très communautaire et sociale, Mme Hébert-Godin espère rallier à sa cause les « gens ordinaires » de Montréal-Nord, ceux qui constituent l'immense majorité de la population. Elle n'est pas seule. Le parti possède déjà des candidats pour chacun des sièges du conseil, dont un ancien conseiller de l'époque Ryan, André Elliott, qui effectue un retour en politique locale.

Lors de la soirée de présentation, hier, Mme Hébert-Godin a reçu l'appui de plusieurs personnes, dont certaines très connues, notamment l'écrivain Victor Lévy-Beaulieu qui a dénoncé le caractère anti-démocratique de l'administration Ryan. M. Lévy-Beaulieu habite Montréal-Nord depuis un quart de siècle.

LONGUEUIL

Robidas réclame un franc pouvoir

■ Le maire Marcel Robidas, de Longueuil, a déclaré, hier, qu'il est difficile, pour un maire dont le parti se trouve en minorité au conseil, de remplir son mandat avec toute l'efficacité qu'il désirerait.

GERMAIN TARDIF

M. Robidas, qui était le conférencier invité au premier de deux déjeuners-causeries organisés par la Société pour le progrès de la Rive sud pour entendre les deux candidats à la mairie de Longueuil, s'est tenu à l'écart de tout propos électoral, au cours de son allocution, mais il a répondu à des questions précises posées par ses auditeurs.

Il a cité en exemple le cas de l'Office de développement économique de Longueuil (ODEL) qui répond à un besoin de regrouper les hommes d'affaires pour mettre au point des politiques nécessaires au progrès de la ville.

« La création de l'ODEL est passée de justesse au conseil, a-t-il dit, et, par la suite, toutes ses recommandations ont été bloquées par l'opposition majoritaire, ce qui a considérablement nui à son efficacité. »

M. Robidas a promis que s'il obtient la majorité, lors des élections de novembre, l'ODEL prendra une expansion extraordinaire.

1872 1982

Simpsons a 110.
C'est l'année entre toutes
pour faire de meilleurs achats
chez Simpsons.





Serviettes de bain imparfaites de «Caldwell»

Si de 1ère qualité 19.98

11.98

Belles grandes serviettes de bain en tissu éponge des 2 côtés. Polyester/coton absorbant avec extrémités cousues. Marine, ivoire, brun, rubis ou jade pâle. Quel plaisir que de s'envelopper après un bain! De légères imperfections n'en affecteront ni l'apparence, ni la durabilité. 90 x 75 cm. Venez chez Simpsons dès aujourd'hui!

Faites provision de serviettes «Omega»

Regardez bien ces serviettes elles sont en tissu éponge des 2 côtés. Voilà bien pourquoi elles sont si appréciées de nos clients! 100% coton peigné, avec bordures indéformables et extrémités cousues. C'est le moment de faire provision! Brun, ivoire, bleu, rose pâle ou lis tigré. Les légères imperfections n'en affecteront ni l'apparence, ni la durabilité.

	Si de 1ère qualité	
Bain (60 x 110 cm)	7.98	4.78
Mains (40 x 64 cm)	5.98	3.58
Débarbouillette (30 x 30 cm)	2.98	1.78

Rayon 351, linge de maison, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Simpsons MD

Commission parlementaire sur le sort de Sidbec

■ QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec entendra en commission parlementaire, l'opinion des organismes et personnes impliqués dans le dossier de SIDBEC avant de décider du sort de l'aciérie d'Etat, a confié hier le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme M. Rodrigue Biron.

PIERRE TOURANGEAU

SIDBEC se dirige allègrement vers un déficit de $150 millions pour l'année en cours et les rumeurs font de plus en plus état ces derniers temps, de la possibilité que le gouvernement ferme SIDBEC-Normines, une filiale de la société qui s'occupe de l'extraction et du boulettage du minerai de fer.

M. Biron a toutefois précisé hier que le gouvernement rendrait sa décision quant à l'éventuelle fermeture de SIDBEC-Normines environ deux semaines après la commission parlementaire de deux jours qui devrait se tenir dans la première moitié de novembre.

Le Conseil des ministres, d'expliquer M. Biron, a pris cette décision sur la recommandation du Comité ministériel du développement économique.

«Il faut voir, a-t-il dit, toutes les implications des divers scénarios qu'on pourrait adopter pour SIDBEC avant de se prononcer pour l'un ou l'autre.»

«Quand on songe, a-t-il poursuivi, que l'une des recommandations du Conseil d'administration de SIDBEC, c'est la fermeture de SIDBEC-Normines, ce qui veut dire qu'on ferme une ou deux villes, il faut voir toutes les implications d'un bout à l'autre d'une telle recommandation.»

«C'est pour cela, ajoute le ministre, qu'on a voulu avoir le temps nécessaire pour prendre une décision vraiment responsable en étant totalement conscient de ce qui pouvait arriver.»

SIDBEC qui n'a jamais déclaré de profits au cours de son histoire, a annoncé un déficit de $78 millions pour les six premiers mois de 1982 dont 48 sont attribuables à la mauvaise performance de sa filiale SIDBEC-Normines.

SIDBEC possède 50,1 p.c. de cette compagnie et ses partenaires, British Steel Corp et Québec Cartier Mining Ltd, respectivement 41,6 et 8,2 p.c.

Les ententes négociées entre les partenaires sont directement responsables des problèmes financiers de SIDBEC puisqu'en vertu de certains contrats, l'aciérie d'Etat se doit d'acheter 1,5 millions de tonnes de minerai de plus qu'elle n'en a besoin. Ce qui veut dire qu'elle doit s'en débarasser à perte sur le marché mondial.

Le ministre Biron a indiqué que des discussions avaient eu lieu entre les partenaires pour étudier la possibilité de renégocier ces contrats. Elles n'ont toutefois donné aucun résultat jusqu'à présent.

Depuis qu'il a acheté l'aciérie Dosco (Dominion Steel and Coal Co.) de ses propriétaires britanniques en 1968 au coût de $38 millions, le gouvernement du Québec a investi environ $1 milliard dans ce qui est devenu SIDBEC.

La disparition de SIDBEC-Normines qui donne du travail à 1,400 des 4,440 employés de SIDBEC, entrainerait la fermeture de la ville de Gagnon (3,200 habitants) dans le nord-est québécois.

La ville de Port-Cartier, déjà dramatiquement touchée par la fermeture il y a quelques années de l'usine d'ITT-Rayonier, aurait encore à souffrir de la disparition de SIDBEC-Normines.

CHASSE AUX BÉBÉS-PHOQUES

La question étudiée par un organisme international

■ PARIS (AFP) — Le Canada est favorable à la constitution d'un organisme international sur la question de la chasse aux bébés-phoques, a déclaré hier à Paris le nouveau ministre canadien des Pêches et des Océans, M. Pierre De Bané.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre canadien a estimé que la commission européenne, qui vient de proposer l'établissement d'un embargo sur les livraisons de fourrure de bébés phoques dans la CEE, «manquait totalement de sérieux».

POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

$130 millions n'ont toujours pas été versés au Québec

■ OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a admis, hier, que malgré une promesse fédérale en ce sens, les fonds de $130 millions réservés à la création d'emplois au Québec, n'ont pas encore été remis à la province.

Le ministre Axworthy prétend que son gouvernement s'affaire toujours à étudier les requêtes d'une valeur de $80 millions soumises par le Québec, en vertu du Programme de développement régional, instauré en juillet dernier.

L'aval d'Ottawa, prévu pour les prochaines semaines, demeure inhérent à l'octroi des subventions. Ces argents devraient contribuer à créer quelque 16,000 emplois dans les 18 prochains mois. Le taux de chômage, au Québec, atteint 15 p. cent.

M. Axworthy accuse Québec de laisser dormir les projets concernant l'industrie forestière, alors que le fédéral leur a réservé $50 millions.

Le ministre Axworthy a avisé le ministre québécois du Travail, M. Pierre Marois, que les projets pour l'industrie forestière «trainent au cabinet depuis trois semaines et attendent d'être inscrits à l'ordre du jour».

Mardi dernier, le premier ministre Lévesque s'était élevé contre le fait que la province «n'avait pas vu un cent» de ces $130 millions.

Lévesque proclame la «Journée des Patriotes»

■ QUEBEC (PC) — Le premier ministre René Lévesque a annoncé hier la proclamation de la «Journée des Patriotes». Cette journée commémorative sera célébrée chaque année le dimanche le plus près du 23 novembre.

Dans un communiqué, le premier ministre a précisé que le Conseil des ministres avait pris cette décision lors de sa réunion d'hier.

«Par cette journée des patriotes, explique-t-il, le gouvernement a voulu honorer la mémoire de ces centaines de personnes qui lors des soulèvements populaires des années 1837 et 1838, ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique.»

10 000 familles et individus de plus par mois toucheront des allocations de bien-être social

■ OTTAWA (PC) — Plus de 800,000 familles et individus touchent des allocations de bien-être social au Canada, et ce nombre augmentera de 10,000 par mois cet hiver, a estimé hier le directeur du Conseil canadien du développement social.

Les prévisions de M. Terry Hunsley dépeignent un tableau plus sombre que l'étude rendue publique récemment par le ministère fédéral de l'Emploi.

Si les estimations de M. Hunsley se confirmaient, le nombre des prestataires de l'aide sociale serait 12 p.c. plus élevé en 1982 que l'année dernière, et les coûts augmenteraient probablement dans la même proportion.

Il est en outre indiscutable que les nouveaux assistés sociaux proviendront en majorité de la couche active de la population, victime de la récession économique.

Selon les chiffres du ministère de l'Emploi, le nombre des travailleurs ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage pour se tourner vers l'aide sociale passera de 2,000 - 3,000 à 5,000 - 7,000 par mois pendant la deuxième moitié de 1982, et à 7,000 - 9,000 par mois au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Ces estimations sont «assez prudentes», croit M. Hunsley. Elles se fondent sur un taux de chômage de 11 à 11.5 p.c., alors qu'il est actuellement de 12.2 p.c..

L'éclatante victoire de Hatfield considérée comme un rejet du PLC

■ FREDERICTON (PC) — Pour plusieurs, l'écrasante victoire des conservateurs au Nouveau-Brunswick est considérée comme une protestation contre les maladresses du gouvernement fédéral libéral à l'égard des provinces de l'Atlantique.

A l'élection de 1978, les tories avaient récolté 30 sièges à l'Assemblée législative et les libéraux 28. A la veille de l'élection de mardi dernier, il restait 29 conservateurs, 26 libéraux et trois sièges vacants.

Les conservateurs du premier ministre Richard Hatfield détiennent aujourd'hui 39 circonscriptions et les libéraux de M. Doug Young 18. Fait nouveau, il y a maintenant un député néo-démocrate.

M. Hatfield a été particulièrement touché par l'appui des francophones qui, par les années passées, ont surtout voté en faveur des libéraux.

Avant l'élection, le nord de la province était libéral, à l'exception de quatre circonscriptions. Tout cela a changé mardi soir.

4ème victoire

En plus de constituer la quatrième victoire consécutive de M. Hatfield, l'élection du Nouveau-Brunswick marque la quatrième victoire des conservateurs dans les provinces de l'Atlantique depuis les 12 derniers mois, après la Nouvelle-Ecosse, l'Ile-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve.

Pour M. Doug Young, chef du Parti libéral depuis février dernier seulement, la défaite est un dur coup porté à sa carrière politique. Il aurait pu devenir le premier chef de gouvernement provincial au pays depuis 1979.

Les libéraux songent maintenant à refaire le parti. Mais il y a 30 ans qu'ils subissent la défaite au Nouveau-Brunswick et le travail sera ardu.

M. Young a expliqué la défaite en disant que les Néo-Brunswickois, frappés par l'inflation et le chômage, n'ont pas voulu prendre de chances avec un nouveau gouvernement.

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans l'annonce parue dans La Presse du mercredi 13 octobre 1982.

Page A9, articles 1 et 3. Combinés «Braun». La description de l'article 1 correspond à l'illustration 3, celle de 3 correspond à l'illustration 1. La prime de 9.95 s'applique à l'achat du modèle KM322 et non tel qu'indiqué.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par ces erreurs.

1872 1982 Simpsons

Articles de toilette «Braun» chez Simpsons



Prix Simpsons $25

1. BROSSE COIFFANTE à gaz butane. Modèle sans cordon. Prête à utiliser en moins de 90 secondes. Couvercle arrête l'appareil. 9 g de gaz butane inclus.

Prix Simpsons 38.95

2. RASOIR «SYNCHRON S». Modèle très mince. 1 bouton de mise en marche pour rasage, plus taille-cheveux. Voltage jumelé. Étui de voyage inclus. Modèle 739.

Prix Simpsons 108.95

3. RASOIR UNIVERSEL «MICRON 2000». Rechargeur intégré pour rasage avec ou sans cordon. Taille-favoris. S'ajuste automatiquement à tous les voltages CA. Support mural et étui de voyage inclus. Modèle 715.

Prix Simpsons 27.95

4. SÉCHOIR À CHEVEUX «INTERNATIONAL» 1400 WATTS. Contrôles de séchage 350, 750 et 1400 watts. Bec concentrateur d'air, miroir et étui de voyage inclus. Voltage jumelé et adaptateur.
Modèle DVK1400.

Tous les appareils «Braun» ont une garantie de 2 ans.

Rayon 204, produits de beauté, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Vous pourriez gagner un voyage pour 2 à Munich, en Allemagne (valant $2,500) durant l'événement «Braun» chez Simpsons.

Jusqu'au samedi 23 octobre 1982. Un seul voyage à gagner parmi tous les magasins Simpsons au Canada. Aucun achat nécessaire. Formules de participation au concours disponibles au rayon des articles ménagers de chaque magasin. Le tirage du voyage aura lieu le jeudi 4 novembre 1982 à 11h chez Simpsons à Toronto. Toutes les formules restent la propriété de Simpsons. Les formules doivent être déposées dans les magasins Simpsons au plus tard, à l'heure de fermeture des magasins le samedi 23 octobre 1982.

Événements spéciaux durant la semaine «Braun» chez Simpsons

Apprenez à préparer une choucroute allemande et vous pourrez la déguster, les jeudi, vendredi et samedi, 14, 15, 16, 21, 22 et 23 octobre, de 12h à 14h.

Les vendredi et samedi, 15 et 16 octobre, de midi à 14h, écoutez l'orchestre bavarois sous la direction de John Stumfh.

Rayon des articles ménagers, au cinquième, centre-ville seulement.

Demandez le livret de recette «Braun» de 8 pages offert gratuitement.

Rayon des articles ménagers, aux 5 magasins Simpsons.

Menu spécial du jour,

jusqu'au 23 octobre

Saucisse allemande, chou braisé, pommes de terre à la vapeur, pain et beurre et une bouteille de bière ou un verre de vin.

4.25 *Prix Simpsons*

Café Carrousel (Anjou)
Café Vendôme (Fairview)
Café L'Acadien (Laval)
Café Richelieu (St-Bruno)

Simpsons MD

1872 1982 110

Aubaine invitante ! Complets 3 pces en velours côtelé, de Simpsons

Un des meilleurs achats 110 de Simpsons
Meilleure occasion
Meilleure qualité
Meilleur prix

Meilleur achat 110 Simpsons

79.99

SIMPSONS S'EST PROCURÉ UNE VASTE SÉLECTION DE COMPLETS EN VELOURS CÔTELÉ POUR HOMMES. Nous vous les offrons au bas prix intéressant de 79.99. De coupe classique, ces complets 3 pièces n'en sont pas moins à la mode. Ils refléteront votre bon goût.

- Velours côtelé de coton de qualité.
- Coupe parfaite, selon les instructions de Simpsons.
- Modèle à devant droit.
- Veston avec 3 poches intérieures.
- Bande taille agriffante.
- Coupe parfaite. Aucuns frais pour retouches aux manches; à la taille ou à la longueur des jambes du pantalon.
- Teintes classiques de gris, brun ou beige.
- Tailles 38 à 46 convenant à la plupart des statures.

Vous cherchez un complet élégant, confortable, de bonne qualité et pratique ? Le voilà ! Et vous l'obtenez pour seulement **79.99** ...chez Simpsons !

Prix en vigueur jusqu'au samedi 23 octobre (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement.

UN DES MEILLEURS ACHATS "110"

Simpsons MD

Les heures d'ouverture des 5 magasins Simpsons sont:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h / Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h

CENTRE-VILLE
977, ouest rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7

FAIRVIEW
6790, autoroute Trans-Canadienne
Pointe Claire, Québec H9R 1C5

LES GALERIES D'ANJOU
7895, boul. Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec, H1M 1W8

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7

LES PROMENADES ST-BRUNO
800, boulevard des Promenades
St-Bruno, Québec J3V 5J9

VENEZ, ECRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS
4895, rue Hickmore
Ville St-Laurent
(Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi:
de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi:
de 9h30 à 21h
Samedi: de 8h30 à 12h30